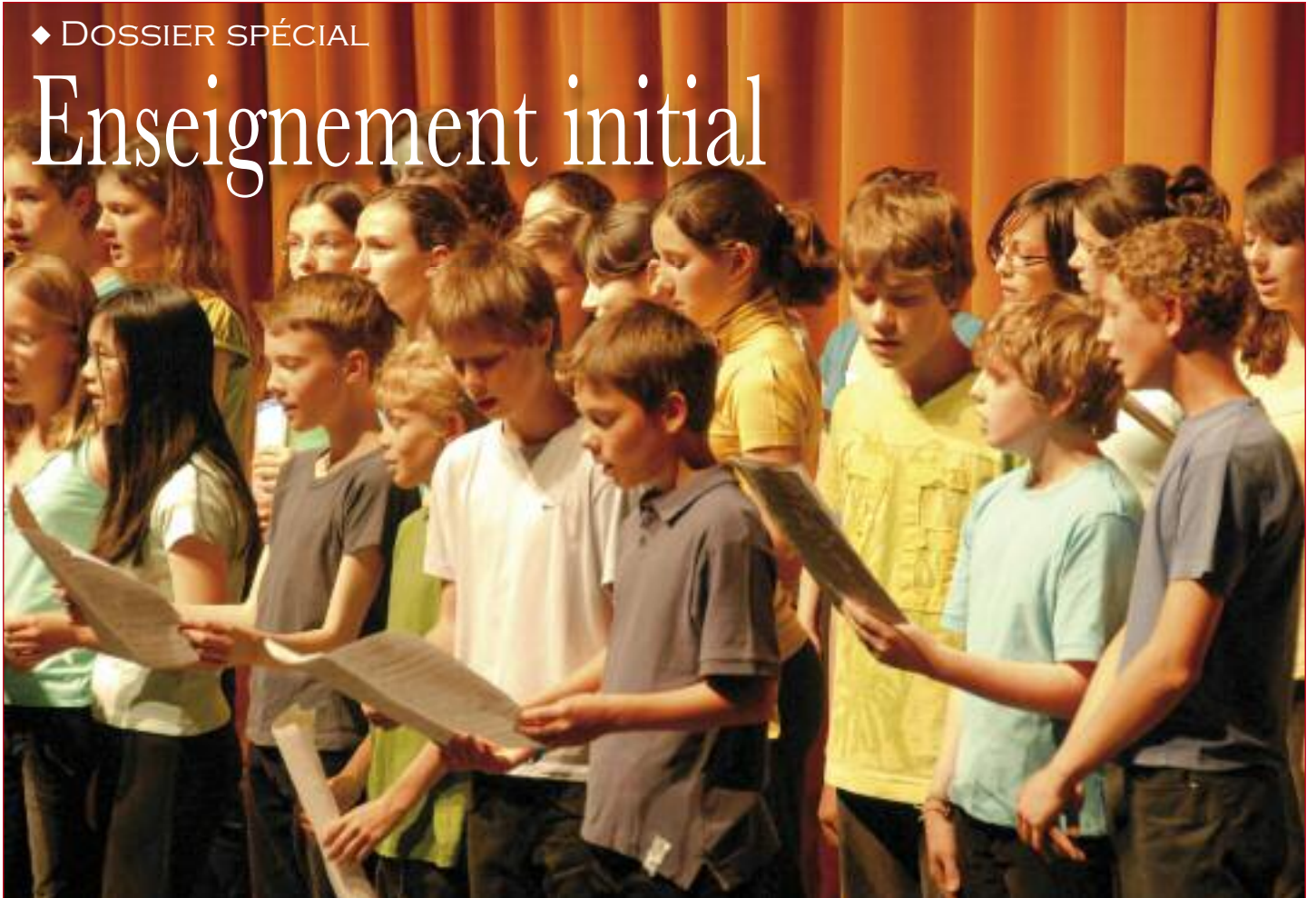


◆ DOSSIER SPÉCIAL

# Enseignement initial



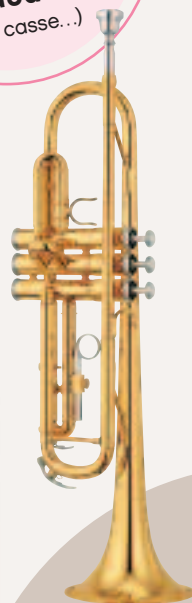
- ◆ CONGRÈS 2008, RETOUR EN IMAGES
- ◆ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET NOUVEAUX DIPLÔMES
- ◆ JEUNES : COMPLÉTER SA FORMATION AILLEURS
- ◆ PARTENARIAT : ÉCHANGER NOS EXPÉRIENCES

# PACK SÉRÉNITÉ YAMAHA

“Des mensualités moderato pour un plaisir crescendo...”



**PACK SÉRÉNITÉ**  
**Crédit**  
TEG annuel fixe 2,90 %  
**&**  
**Assurance GAN**  
gratuite  
(vol, casse...)



YTR2335  
595 €\*



YCL250  
570 €\*



YAS275  
1099 €\*

à partir de

**25** €/mois\*\*  
TEG annuel fixe 2,90 %

## CRÉDIT DE 12 OU 24 MOIS

TEG ANNUEL FIXE 2,90 %  
ET ASSURANCE 1 AN GRATUITE  
SUR LES INSTRUMENTS À VENT D'ÉTUDE:

Saxophone YAS 275 E - Flûte YFL 281 ID - Clarinettes YCL 250 / 250 SUK / 450 / 450 N / 650 II - Trompettes YTR 2335 / 4335 G - Cornet YCR 2330 II - Trombones YSL 354 E / 356 G

\*\*Offre valable du 16 août au 13 décembre 2008. Exemple : pour un crédit lié à une vente d'une clarinette YCL 250 au tarif indicatif de 570 € TTC, remboursable en 24 mensualités de 24,46 €, coût total du crédit 17,04 € hors assurance facultative, Taux Effectif Global annuel fixe : 2,90 %. Jusqu'à 1320 € de crédit sur une durée de 12 ou 24 mois. Après signature de l'offre de crédit, l'acheteur bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours. Offre réservée aux particuliers. Dans l'exemple, les montants et les taux sont hors assurance facultative. Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par Sofinco, SA au capital de 211 213 197 €, 542 097 522 RCS Paris, siège social : 128-130 boulevard Raspail - 75006 Paris. Barèmes et conditions valables au 1<sup>er</sup> juillet 2008, susceptibles de variations. Les instruments à vent d'étude Yamaha précités, achetés entre le 16 août et le 13 décembre 2008 auprès d'un distributeur agréé Yamaha participant à l'opération, bénéficient d'une assurance gratuite contre le vol caractérisé et les dommages accidentels pendant une durée de 12 mois. Pour plus d'informations, contactez votre revendeur ou visitez notre site web.

Offre valable du 16 août au 13 décembre 2008

LISTE DES INSTRUMENTS CONCERNÉS ET DES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS PARTICIPANT À L'OPÉRATION DISPONIBLE SUR [www.yamaha.fr](http://www.yamaha.fr)





# Sommaire

▶▶ <b>L'actualité Fnapec</b>	
• Congrès 2008	3
• Le temps des échanges, ateliers, petit théâtre, communication	6
• Retour en images	8
▶▶ <b>Musiques d'Ensemble</b>	
• Dans les coulisses du concours	10
▶▶ <b>Enseignement supérieur</b>	
• Les nouveaux parcours d'enseignement supérieur	12
• Les nouveaux diplômés : voyage d'Olympie à Bologne	14
▶▶ <b>Dossier enseignement initial</b>	18-32
▶▶ <b>Initiatives</b>	
• Bruits de couloir, le concert des parents	34
• L'ergonomie du geste musical	35
• Deux concerts mémorables	36
• Piano Project : la musique contemporaine à la portée des jeunes pianistes	37
▶▶ <b>Portrait</b>	
• Jean Bauer, l'esprit et la main	38
• Arry, musique d'aujourd'hui	39
▶▶ <b>Jeunes</b>	
• Les échanges forment la jeunesse	40
• Le modèle finlandais appliqué à la musique	42
• Objectif bac, Forum des métiers	43
▶▶ <b>Partenaires</b>	
• L'Itemm, parcours d'un centre de formation original	44
• JMF : offrir l'expérience du concert	46
• France bénévolat, FFAMA, les Orchestrades	47
• Destination Radio classique	48
▶▶ <b>Conseil d'administration</b>	
• Vos représentants, région par région	50

*Le Bureau de la FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro.*

*La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs. La FNAPEC tient à leur exprimer ses vifs remerciements pour leur soutien.*

## **Siège social de la FNAPEC**

106, rue d'Amsterdam 75009 Paris  
Tél. : 01 42 82 00 19

## **Responsable de la publication :**

Claire Crézé • Tél. : 02 37 90 72 60

## **Responsables de la rédaction :**

Muriel Bellier, Muriel Mahé

**Correctrice :** Livine Verdbois

**Contact publicité :** Martine Mabboux

**Création graphique :** PMR/Marc Rouvé-Véronique Bulteau

**Imprimerie :** Sajic Vieira-Angoulême • Tél. : 05 45 61 28 58

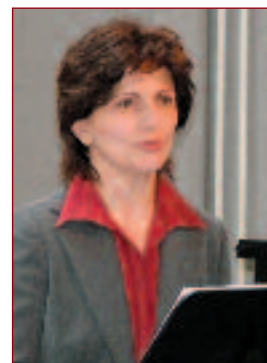
Dépôt légal n°2346 - 3<sup>e</sup> trimestre 2008 ISSN : 0755-1193



# ÉDITO

**N**ous revenons, dans ce numéro, sur la mission première de tous les conservatoires : la formation initiale, la formation des amateurs. A l'heure où la mutation annoncée du paysage de l'enseignement artistique spécialisé est toujours en chantier, il nous a paru important de rappeler les étapes de ce parcours commun à tous ceux qui poussent un jour la porte d'un conservatoire.

La concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales se poursuit afin de mieux répartir les compétences et les charges entre tous les partenaires de l'enseignement spécialisé. Professionnels et usagers profitent de ce délai pour s'inviter dans les débats et faire connaître leurs attentes et leurs positions. La FNAPEC saisit toutes les occasions pour rappeler que c'est l'avenir de nos enfants qui est en jeu. Les parents ne peuvent tolérer que le flou artistique actuel se prolonge indéfiniment, permettant toutes les interprétations et engageant certains jeunes dans des parcours hypothétiques. Nous attendons que des décisions politiques soient prises rapidement pour mettre fin à cette situation.



Nous restons aussi vigilants et attentifs à ce que chaque discipline soit prise en compte avec toutes ses spécificités, ses contraintes, ses exigences, car si l'enseignement de la musique est relativement bien appréhendé par les élus, la danse et le théâtre peinent à faire reconnaître leurs caractéristiques propres.

Une collaboration plus étroite entre conservatoires et établissements scolaires est indispensable, mais nous attendons de l'Education Nationale qu'elle assume toutes ses responsabilités en matière d'éducation artistique. L'initiation aux Arts est une de ses missions et l'école est le seul lieu où il est possible de toucher tous les enfants sans exception. Cet enseignement ne doit donc pas être reporté en périphérie du temps scolaire.

Nous devons aussi, d'ici notre prochain congrès, finaliser la réforme de nos structures, en chantier depuis presque trois ans.

Voici donc une nouvelle année où les parents devront être présents sur tous les fronts, tant sur le plan des enseignements et de l'éducation artistiques qu'au niveau de notre Fédération.

*Claire Crézé, Présidente*

# CONGRÈS 2008

## Un congrès chez les Vénètes

Une année sur deux, le congrès de la FNAPEC se déroule en Province. Cette année, cap sur la Bretagne.

**E**n mai fais ce qu'il te plaît est un dicton que nous aimerions toutes savourer à l'envi. Pourtant, entre les tournois de foot, la natation synchronisée, le badminton, le ping-pong, le poney, la peinture, le tir-à-l'arc, enfin bref, que sais-je, tout ce florilège des activités que pratiquent nos bambins, il est difficile de trouver un quelconque répit et de finaliser un congrès qui statue sur l'enseignement artistique donné à nos chérubins. Et oui, en plus, ils font de la musique, de la danse et du théâtre.

Cela a-t-il suffi à entamer... le moral des troupes ? Que nenni, un emploi du temps extensible et un enthousiasme inébranlable ont donné l'élan nécessaire à quelques irréductibles bretonnes pour produire la 53<sup>e</sup> édition du congrès de la FNAPEC.

A l'heure des bilans, voici le retour en images d'un parcours de bénévoles, parents d'élèves, congressistes, artistes," investis sous le signe des muses" qui se sont réunis les 16, 17, 18 mai 2008 à Vannes.



Duo Bombarde, cornemuse, bagadig.

### TROIS JOURS SUR LE PONT

Après trente ans de loyaux services au sein de son association, plus d'une quinzaine de congrès à son actif (en tant qu'auditrice) Nicole Brière, présidente de l'Apec de Vannes, avait envie d'accueillir à son tour la Fédération dans le golfe du Morbihan.

Elle s'est donc pliée à l'exercice complet et tonique d'organiser trois jours de congrès dans un contexte de préparation marqué par l'enjeu des élections et des politiques municipales : une autre

manière d'appréhender la territorialité. Je retiendrai pour ma part sa force de conviction (voire son acharnement !) à convaincre, entraîner dans la danse un maximum de partenaires pour faire de cet événement un thème majeur dans l'actualité vénète.

Ceux qui ont déjà organisé ce genre de rassemblement connaissent la part d'investissement, de disponibilité nécessaires pour mener à terme un tel projet. L'équipe associative de Vannes et tous les partenaires techniques et institutionnels ont offert un grand moment de générosité, allié à un souci d'efficacité permanent.

### DE LA MUSIQUE AVANT TOUTE CHOSE

En herbe et confirmés, les musiciens, danseurs de Vannes, Pontivy, Sarzeau ont effectué un véritable charivari musical lors du congrès de la Fnapec. Les professeurs, petits et grands interprètes ont ainsi investi le Palais des Arts Anne de

Bretagne dès 17 h le vendredi 16 mai jusqu'au samedi minuit. Ils ont apporté une brassée de notes sur des thèmes variés, en empruntant les chemins de la musique traditionnelle, du jazz, variant les époques et les styles. Ces aubades musicales se sont poursuivies le samedi. Mention spéciale à tous les artistes : ils ont apporté leur soutien à la mission première de la Fédération : faire et encourager la pratique musicale, chorégraphique et théâtrale.



Pochette réalisée par Anais Renard, STT arts appliqués, et Frédérique Ollivier, professeur arts appliqués, Lycée Bréquigny, Rennes.

### ENTRÉE DANS LA TERRITORIALITÉ

Le thème posé par la Fédération pour ce 53<sup>e</sup> congrès national "parents d'élèves de musique, danse, théâtre dans la territorialité" éclaire le programme d'action engagé par l'Union régionale Bretagne pour réunir les associations bretonnes... et être ainsi le fer de lance de tout un chacun. En effet, il s'agit de réinvestir un champ d'action sur lequel nous sommes, de fait, plutôt présents, nous les usagers et, paradoxalement, assez absents lors des débats, des réunions. Mme Guillou-Moinard, Vice-Présidente du conseil général du Morbihan, nous a fait l'honneur d'introduire le congrès. Après avoir remercié les organisateurs d'avoir choisi le Morbihan pour celui-ci, la conseillère a souligné son attachement à l'accès pour tous à l'enseignement de la musique : " Cela requiert du travail, de la concentration et de la persévérance mais



Le quatuor Terceau a proposé un concert de toute beauté le jour de l'ouverture du congrès.





on en retire beaucoup de joie" posant en ces termes la politique culturelle choisie : "Dans le département du Morbihan, notre schéma des enseignements artistiques a été voté. Nous favorisons les écoles de musique intercommunales pour que tous les enfants aient un accès à l'enseignement musical, à des conditions financières et de proximité acceptables et sommes attentifs à ce que tout le territoire du département soit couvert par des offres d'enseignement de qualité".

**UNE VAGUE DE RESSOURCES**

C'est ainsi que nous avons pu poursuivre en donnant une vue d'ensemble sur la Bretagne. Lorsqu'un congrès se déroule en Province, c'est l'occasion de mettre en valeur la dynamique de sa région. Ainsi M. Baumgartner, directeur du CRR, conservatoire à rayonnement régional de Rennes, a attiré l'attention sur le réseau tissé entre les CRD, conservatoires à rayonnement départemental, se faisant le garant de l'ouverture et de la mutualisation des moyens pour mieux atteindre la population. La musique traditionnelle bretonne est un incontournable dans notre région. Elle touche toutes les catégories socio-professionnelles. En tout cas, Laurent Bigot, professeur ressources au CRD de Brest, en confrontant son parcours, les modalités d'enseignements reçus - et de réception de la musique - dans deux enceintes territoriales, en l'occurrence l'Ile de France et la Bretagne, a parfaitement traduit les bienfaits d'un retour

semble de toutes les missions de l'association "Musiques et Danses en Bretagne" (transformée depuis le 1<sup>er</sup> juin en EPCI).



Confronté à la mise en place du parcours du professionnel, M. Seyvos, responsable des enseignements artistiques à la région Ile de France, s'était joint à nous pour échanger sur ce thème. Malgré la richesse de ces témoignages, la place de l'amateur qui constitue quand même la majeure partie de la population, comme celle du futur professionnel, peut laisser place à de nombreuses interrogations sur les conditions d'enseignements qui leur sont données. Quid

de la vétusté de certains locaux, des prix des cours qui sont loin d'être tous harmonisés, des choix autres de parents pour des cours à la carte dans d'autres structures d'enseignement ? Affaire à suivre donc, à l'heure où les responsables des établissements présentent aux parents d'élèves leurs projets pédagogiques en cohérence avec la mise en place des schémas départementaux.

Parents dans la territorialité ? A vous de vous inviter dans les réunions et les commissions. Comme Mme Guillou-Moinard l'a souligné dans sa conclusion "L'Education nationale ne fera pas tout. Parents, professeurs, vous êtes condamnés à être partenaires des élus locaux pour défendre l'enseignement de la musique, un médium partagé par tous, une école de concentration, de maîtrise de soi, de travail régulier..."



**Plaisir d'apprendre, plaisir de jouer**

Editions HIT DIFFUSION [www.editions-hit-diffusion.fr](http://www.editions-hit-diffusion.fr)

Coupon à retourner aux éditions Hit Diffusion 36, rue de la porte de Trivaux 92140 Clamart

Je souhaite recevoir votre catalogue 2008/2009

Je souhaite recevoir des informations sur les nouveautés par e-mail

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Instrument(s) joué(s) : .....

E-mail : .....

# CONGRÈS 2008

## Un congrès chez les Vénètes

### LE TEMPS DES ÉCHANGES

Portes ouvertes aux échanges, le "Nocturne" des congressistes a fait appel aux témoignages de nos adhérents pour permettre un partage d'expériences : c'est ainsi avec enthousiasme que le thème des échanges a été évoqué par la Roche sur Yon et que l'organisation d'une journée portes ouvertes au CRR de



Marseille a été décrite par les représentantes de la région Paca. Des contributions sous forme de posters, affichages par Montpellier, l'Île de France, Vannes, ont soutenu cette initiative, à développer. Dans cette veine, des exposants luthiers, partenaires, Cité de la musique, ont proposé des stands à l'étage du Palais des Arts qui n'ont pas eu tout l'écho souhaité, malgré une communication importante mais la multiplication des offres ce jour-là sur Vannes était dense...

Cinq ateliers ont été proposés aux congressistes le samedi matin pour débattre de questions internes : évolution des statuts, de la cotisation, rôle des unions régionales, mais aussi pour clarifier les outils et services que la Fédération met au service de ses adhérents. Pour promouvoir la Fédération de parents d'élèves, rien de mieux que d'en connaître les valeurs et les partenaires, avec une entrée vers la formation du bénévole. Différents intervenants avaient accepté de jouer le jeu de rapporteur, élément extérieur à notre fédération, impliquant de fait des restitutions et des approches très différentes.

L'enseignement spécialisé supérieur est resté au centre des interrogations avec un atelier spécifique (*cf rubrique enseignement supérieur*). Enfin une autre proposition était apportée par une professionnelle en théâtre : l'expression n'est-elle pas au centre des enjeux de cette décennie ? la réussite ne se joue-t-elle pas aussi sur sa capacité de communication ? En tout cas, c'est une assurance risque à entretenir et à tester... (*cf ci-contre*).

Tout ceci en une matinée : c'était trop court. Des ateliers d'une heure trente permettront d'aller plus loin dans les problématiques. Vivement 2009 !

Croisière sur le golfe du Morbihan



### CROISIÈRE

Pour tout dire, nous n'avons pas beaucoup vu la mer, enfin nous les membres du CA, accaparés par notre premier conseil d'administration. Sans compter sur nos deux membres désignés à la commission des votes, M. Benesse de Dax et Gourvès, du Havre, qui ont recompté patiemment les bulletins en fond de cale.

En revanche, ce fut pour les autres congressistes qui représentaient un panel de régions françaises, une jolie escapade finale pour découvrir le golfe du Morbihan.

Mention spéciale au commandant de bord pour ses escales restauration... ce qui s'appelle faire face à toutes les situations et pour la météo exceptionnelle qui a dessiné les contours d'un paysage moitié radieux, moitié pluvieux.

Pour ce retour à quai, je souhaite remercier Isabelle Happedday pour son engagement et celui de son mari dans le voyage au long cours qu'elle a effectué avec la FNAPEC.

Bienvenue à la cité malouine, puisque l'Apec de Saint-Malo vient de rejoindre la Fédération, et à la toute dernière, née au cours du bouclage de ce numéro, l'Apec du Penthièvre, Lamballe en Côtes d'Armor. •

Merci à la région Bretagne, au Conseil Général du Morbihan, à la ville de Vannes et à tous les acteurs de ce congrès.

Muriel Bellier



**WWW.FEELINGMUSIQUE.COM**  
61, rue de Rome - 75008 Paris France  
Tél. 33 (0)1 45 22 30 80 - Fax 33 (0)1 45 22 40 18  
Email : info@feelingmusique.com

<b>Atelier musique</b>		<b>Instruments à vent</b>	
			
			
<b>Neuf Occasion Location</b>		<b>Accessoires</b>	



L'ATELIER « PETIT THÉÂTRE : AVANT-SCÈNE, FORMATION COMMUNICATION »

## 60 minutes sous le signe de l'expression

« Cette approche doit mobiliser les participants dans leur limite, soulever des questions sans inquiéter, sinon pour révéler les « possibles » de chacun face au regard des autres et ceci de façon ludique », Rozenn Fournier.

**C**et atelier, destiné à faire découvrir le champ d'action de l'expression, a été organisé de telle manière que l'ensemble des participants se trouve alternativement en situation de ressenti et de découverte. Individuellement et collectivement, chacun s'est trouvé confronté à des pratiques permettant de se situer dans un domaine basique et cependant ignoré... Rozenn a affirmé la dimension organique et corporelle de l'expression en proposant une approche très concrète de la démarche. Ce travail d'accompagnement visant à améliorer les performances de l'individu s'inspire des partitions de Georges Aperghis, compositeur grec, créateur de « l'atelier théâtre et musique ». Un programme d'une heure, finement conçu par Rozenn Fournier, modulé et personnalisé, a favorisé une prise de conscience de l'écoute, de la manière de communiquer, de la capacité à gérer les émotions.

### **SOUS LE SIGNE D'ÉCHANGES ÉTRANGES**

En cercle, bien campés sur nos pieds nus, déshabillés de nos bijoux, montres et accessoires divers, il nous faut d'abord mener une réflexion sur l'inspiration consciente. Concentration et retour sur soi pour un savoir-faire abdominal, nous libérons ensuite notre énergie par une expiration forcée accompagnée de vigoureux élans du bras. A l'évidence, l'exercice n'est pas simple !

Debout ou au sol, nous enchaînons par la découverte de notre musculature, objet d'un message sous-jacent : débusquer les conflits organiques qui limitent l'expression efficiente. Rompue à l'animation de cette formation, Rozenn nous fait réellement prendre conscience de notre enveloppe corporelle au moyen d'exercices simples et accessibles.

### **DE LA RESPIRATION À L'ÉLOCUTION**

D'une façon très interactive, les participants découvrent les pistes judicieuse-



ment rassemblées ayant pour objectif une meilleure efficacité de communication. Cela ressemble à une caricature, mais il s'agit en réalité de porter un regard nouveau sur l'alphabet, autre approche qui permettra à chacun, quelles que soient ses aptitudes, de se révéler. Voyelles longues, arrondies, chaudes, consonnes percutantes, sifflées, roulées, chuchotées, toutes les lettres font l'objet d'un travail vocal mettant en scène les joues, les lèvres, la langue, les dents dans un époustouffant album de grimaces !

### **LE GESTE, LA VOIX, LE TEXTE**

A l'issue de ce parcours bien physique, cette forme de travail aboutit au message pertinent recherché par Rozenn : un enchaînement de gestes rythmés, presque scéniques, superposés à des composantes vocales. Chacun des participants a dû se soumettre à la répétition d'une phrase construite en fonction de sa résonance, abstraction faite de son sens...



Murmurés, hurlés, chantés, déclinés dans les aigus et les graves, ces petits textes - du genre « ton thé t'a-t-il ôté ta toux » - codifiés selon l'imagination de chacun ont mis en évidence la maîtrise à acquérir dans un inventaire illimité de sonorités. En conclusion, quel que soit le texte, seule la voix est le support de l'expression... Cet outil précieux prend ainsi toute sa dimension.

Les participants ont vécu cette expérience - trop courte - avec un grand intérêt. Une rencontre conviviale très professionnelle nous a fait appréhender des situations de terrain. Croiser aptitudes du groupe et compétences de Rozenn Fournier a été le but de cet atelier qu'il ne fallait pas manquer !

Martine Desvergnès.

éditions  
**VAN DE VELDE**

27 boulevard Beaumarchais 75004 PARIS

Tél : 01 56 68 86 64 Fax : 01 56 68 90 66

e.mail : [info@van-de-velde.fr](mailto:info@van-de-velde.fr)

[www.van-de-velde.fr](http://www.van-de-velde.fr)

# CONGRÈS 2008

*En images...*



La chorale



Mention spéciale pour les huîtres et la choucroute de la mer



Accueil



Cercle de Vannes



Bienvenue à Vannes



Quatuor de cuivres



Premiers échanges au Nocturne



Conseiller



Tableau chorégraphique



J'aime la galette !



Le parcours des exposants



Réception



Le petit ensemble



Quelques pas de danse, animation par le cercle de Vannes





Dîner enchanté au son des harpes



Exposer sa passion



En place pour le buffet



Ensemble de flûtes



De nombreux stands



Ensemble de violoncelles



En route pour les ateliers



Françoise Marchyllie et Jean Guérard (Mutuelle des Musiciens)



Représentants Sacem et Cité de la musique

Editions **Henry Lemoine**

maison fondée à Paris en 1772

27 boulevard Beaumarchais 75004 PARIS

Tél : 01 56 68 86 65 Fax : 01 56 68 90 66  
e.mail : [info@henry-lemoine.com](mailto:info@henry-lemoine.com)

[www.henry-lemoine.com](http://www.henry-lemoine.com)

# MUSIQUES D'ENSEMBLE 2008

## *Dans les coulisses du concours...*

Quand les membres du Trio Spiritus sont arrivés à l'auditorium du CRR le vendredi 28 mars à 17h30 pour une courte répétition, c'était, en quelque sorte, le « début de la fin » pour les organisateurs de la manifestation !

**D**ans un monde idéal, la préparation de la prochaine édition de Musiques d'Ensemble se mettrait en route dès la fin de l'édition de l'année en cours. Les différentes étapes de l'organisation sont identifiées, il suffirait donc d'effectuer un compte à rebours précis pour que tout s'orchestre parfaitement. Pas toujours aussi simple qu'il n'y paraît !

### **FIXER LA DATE**

La première étape, celle qui conditionne tout ce qui va suivre, c'est la détermination de la date du concours. Chaque année, le directeur du CRR de Paris inscrit notre concours dans sa programmation, en fonction des disponibilités de l'auditorium. Pas de chance en 2008, la date proposée est celle retenue pour notre congrès de Vannes. Alors, en cette veille du 14 juillet, imaginez Xavier Delette et Claire Crézé au téléphone, chacun avec un calendrier sous les yeux, essayant de trouver le créneau idéal (auditorium à disposition dès la soirée du vendredi pour les premières répétitions, ainsi que le samedi et le dimanche) et libre (l'auditorium du CRR, merveilleuse salle de 400 places, est un lieu très demandé). Ajoutez des élections qui se profilent au mois de mars 2008, sans que la date en soit connue, les vacances scolaires étalées sur 4 semaines en hiver et au printemps, et vous avez un aperçu de la complexité du problème.

Enfin, Xavier Delette repère une date possible : ce sera les 28, 29 et 30 mars. Ouf !

Fin du premier acte, la présidente peut partir en vacances l'esprit tranquille...

### **ORGANISER LA MANIFESTATION**

Le tourbillon de la rentrée des conservatoires passé, il faut maintenant entrer dans le vif du sujet, l'organisation matérielle.

Le dépliant d'inscription est revu dans le détail. Il s'agit non seulement de l'actualiser avec les dates du concours, mais aussi d'effectuer une relecture soignée afin d'apporter modifications ou précisions éventuelles, de choisir la couleur, puis de travailler avec l'imprimeur pour disposer du document dans les meilleurs délais.

Ce dépliant, il faut ensuite le diffuser le plus largement possible. Aussi pour cette édition 2008, en plus de l'envoi habituel aux directeurs des CNSM, CRR et CRD, un envoi nominatif est fait à tous les professeurs de musique de chambre ou de musique d'ensemble des CNSM et CRR.

En même temps, il faut composer le jury. Une grande chaîne se met en place pour contacter d'éminents professionnels qui acceptent tous volontiers de participer, mais doivent parfois y renoncer, n'étant pas libres à la date prévue. Imaginez le bonheur de la présidente lorsque Marielle Nordmann, qui n'avait pu se libérer pour Musiques d'Ensemble 2007, accepte d'être présidente du jury de l'édition 2008 !

### **CHERCHER ... ET TROUVER DES MÉCÈNES**

Autre recherche indispensable, celle de mécènes qui attribueront une bourse aux lauréats. Un dossier de présentation est élaboré, reprenant l'historique de la manifestation, la liste des

lauréats, dont certains sont aujourd'hui célèbres, la présentation de la FNAPEC, dossier diffusé largement à nos fidèles partenaires ainsi qu'à de nombreux prospects. Très vite, la Matmut et la Maison Selmer nous apportent leur fidèle soutien, au Ministère de la Jeunesse et des Sports, la demande de subvention est toujours en cours d'instruction lorsque le concours a lieu comme tous les ans, mais ce Ministère nous a toujours accordé son soutien jusque là, croisons les doigts... La Spedidam décline notre demande ainsi que l'Adami, alors que la Sacem s'est retirée il y a deux ans. Pas de nouveaux mécènes cette année, mais quelques contacts intéressés qu'il conviendra de consolider pour l'édition 2009. L'association « 5 à 7 musical d'Arradon » remet en jeu une bourse de 1 000 € attribuée en 2006 à un Trio qui n'a jamais pu honorer ses engagements à son égard. La FNAPEC attribuera aussi une bourse pour porter à 5 le nombre de récompenses attribuées.

Gagner une bourse, c'est bien, mais nous savons combien il est important pour ces jeunes ensembles de jouer en public pour se faire connaître. C'est pourquoi nous nous efforçons d'accueillir aux auditions des organisateurs de concerts ou de festivals. Gaëlle Le Gallic est régulièrement présente dans l'auditorium et convie des ensembles à participer à son émission « Dans la cour des grands » sur France Musique. Les responsables des festivals « Jeunes talents » à Paris, « Mozaria » à Pamiers et « 5 à 7 musical d'Arradon » nous promettent d'être présents pour inviter quelques ensembles. A l'occasion de cette édition, nous avons pris de nombreux contacts qui, n'en doutons pas, se déplaceront l'an prochain pour assister aux auditions.

### **COMMUNIQUER !**

Une simple conversation avec son voisin de table lors d'un déjeuner du congrès de

### **LE JURY**

**17 ensembles de 2 à 5 musiciens se sont présentés devant le jury composé de :**

**Marielle NORDMANN, Présidente (Harpiste, concertiste internationale), Mitsou CARRÉ (Journaliste à Radio Classique), Michel BIENAIMÉ (Clarinettiste, directeur du Conservatoire de Chartres), Frédéric LAINÉ (Altiste, professeur de musique de chambre), Pascal PROUST (Corniste, compositeur, professeur au CRR de Paris)**



# Les lauréats 2008



• **DUO KALYPSO** - Bourse Selmer Paris - 2 000 €  
Miha ROGINA, saxophones,  
Sae LEE, piano



• **LAME VOCALE** - Bourse "Coup de cœur" FNAPEC - 1 000 €  
Léa SARFATI, soprano lyrique,  
Illya AMAR, vibraphone, marimba



• **TRIO SPIRITUS**  
Bourse FNAPEC - 1 500 €  
Yoann COUIX, flûte,  
Sonia LAZIZ, alto,  
Clara IZAMBERT, harpe

• **TRIO OPALE** - Bourse MATMUT - 5 000 €  
Alexandra JOUANNIÉ, violon, Sarah JACOB,  
violoncelle, Julien LE PAPE, piano  
• **TRIO OPALE** - Hors concours, Bourse du 5 à  
7 musical d'Arradon - 1 000 €



• **DUO DEL VALLE** - Bourse du  
Ministère de la Santé, de la  
Jeunesse et des Sports - 4 500 €  
Victor DEL VALLE, piano,  
Luis DEL VALLE, piano



l'UNDC peut déboucher sur un partenariat avec Radio Classique ! Car c'est ainsi que Claire Crézé et Frédéric Olivennes ont fait connaissance et se sont accordés sur la nécessité de mettre en place une communication à grande échelle. Le comité de pilotage de Musiques d'Ensemble et la direction de Radio Classique se sont donc rencontrés pour en élaborer les modalités : un spot de 20 secondes diffusé sur les ondes pour annoncer le concours, Mitsou Carré parmi les membres du jury, suivi de l'actualité d'un ensemble au cours de l'année, lien entre nos sites... C'est là aussi qu'a germé l'idée d'un concert des lauréats juste après l'annonce des résultats ! Une bonne idée, mais un défi de plus à relever.

Ne restait plus qu'à organiser l'intendance : invitations, programmes, repas, cocktail, pauses café, hébergement des organisateurs et des membres du jury, gestion des salles de répétition, du matériel mis à disposition des candidats.

Sans oublier la communication avec les ensembles, l'organisation des répétitions et du passage des auditions... De quoi occuper sérieusement toute l'équipe organisatrice jusqu'au jour J !

## ENFIN LE CONCOURS

Vendredi 28 mars 17h00 au CRR de Paris, tout était en place. Bien sûr, il a encore fallu donner un coup de main à Kamal pour ranger la scène de l'auditorium libérée par l'Harmonie du CRR quelques minutes plus tôt, ne pas oublier de faire signer les feuilles de présence de la Spedidam à tous les ensembles, monter des cafés, descendre des bouteilles d'eau, déplacer pianos, pupitres, chaises et percussions, conseiller les ensembles sur leur façon d'entrer en scène ou de se placer, les convaincre de rendre visite à la Mutuelle des Musiciens, présente pour les informer, et au kinésithérapeute, pour comprendre comment utiliser mieux leur corps dans le rapport à

leur instrument, accueillir les membres du jury, les personnes chargées des enregistrements, les visiteurs, le quatuor Ellipso, lauréat 2007, venu assurer le concert pendant la délibération du jury, ne pas oublier de remercier tout le monde... Nous avons même pu écouter un peu de musique !

Alors, ces trois jours, nous ne les avons pas vus passer. Vous savez, un peu comme lorsque vous passez des heures à préparer un bon repas que vos convives font disparaître en quelques minutes. A la fin, vous êtes exténués, mais tout le monde est content, cela vous donne envie de recommencer.

Rendez-vous donc pour Musiques d'Ensemble 2009 les 3, 4 et 5 avril, au CRR de Paris. D'ailleurs nous avons déjà posé les premiers jalons de cette nouvelle édition, alors, si cela vous tente, rejoignez-nous pour partager les angoisses et les joies des organisateurs... •

Claire Crézé

## LES NOUVEAUX PARCOURS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### *Encore beaucoup de questions...*

CHAM, CEPI, DNSPM/Licence d'artiste interprète : les parents s'interrogent. Les ateliers du congrès consacrés aux nouveaux parcours d'enseignement supérieur ont permis de faire le point.

**L**es textes relatifs à ces questions étant particulièrement abondants, un bref rappel s'est avéré nécessaire au sujet de la décentralisation, notamment de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales, au sujet des lois de modernisation sociale, de la mise en place du système LMD au plan européen et sur l'arrêté de classement des établissements d'enseignement artistique, l'exhaustivité n'étant pas envisageable devant une telle débauche de directives nouvelles.

#### **LES CEPI SUSPENDUS...**

Il est très clair que l'arrivée puis la suspension du CEPI (devant aboutir au DNOP), dans un contexte de DEM/DEC/DET et de cycles spécialisés mal définis faute d'homogénéité sur le territoire, jettent le trouble dans l'esprit des élèves et de leur famille, pour peu que celui-ci ne soit pas entretenu dans des établissements mal structurés.

Les diverses questions évoquées dans cet atelier ont donc amené à rappeler qu'aujourd'hui, face aux textes législatifs inapplicables, le CEPI est suspendu et que c'est le DEM qui fait encore réfère-

rence ; rappeler aussi qu'il ne semble pas raisonnable de maintenir les élèves entrés en CEPI dans un cycle dont on ne connaît ni les contenus, ni la forme, ni les modalités à venir, pas plus que de dire à ces derniers qu'ils gardent le bénéfice de cette entrée (en CEPI) sans présager des décisions ultérieures des conseils régionaux, tutelles qui ont ou auront des prérogatives en termes de validation et d'organisation de ce cycle.

Rappeler enfin qu'il est indispensable que les établissements d'enseignement artistique communiquent sur ces questions (plaquettes d'information, structuration des cursus...) afin de dissiper tout malentendu sur les responsabilités des uns et des autres.

#### **CHAM ET NOUVEAU RYTHME SCOLAIRE**

La question du devenir des CHAM est en partie liée à la nouvelle organisation du rythme scolaire annoncée par le gouvernement mais sans autre précision, ce qui laisse perplexe à un mois des congés d'été et en pleine période d'organisation des emplois du temps prochains... On a pu noter à ce sujet, s'il en était besoin, la grande disparité des cursus CHAM, des sections TMD et des différents emplois du temps aménagés, sur le plan national.

Quelques mots ont été dits sur la diversification des parcours professionnels structurés autour des trois grands axes :

#### **Réorganisation au Ministère de la culture : ce qui change pour nous**

Conséquence de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), l'actuelle Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDS) sera prochainement intégrée dans une Direction générale de la création et de la Diffusion. Cette direction générale regroupera les arts plastiques, la musique, la danse, le théâtre et les spectacles. Elle sera responsable du soutien à la création et de l'animation des différents réseaux de diffusion sur l'ensemble du territoire. La responsabilité de cette direction générale a été confiée le 7 mai dernier à Georges-François Hirsch, jusqu'alors directeur de l'Orchestre de Paris. A charge pour lui de présenter ses propositions d'organisation de la nouvelle structure. L'enseignement spécialisé continuera d'être assumé par cette même direction, mais le secrétariat général se voit confier le pilotage et la coordination de l'éducation artistique et culturelle et des enseignements. A la tête cette structure : Guillaume Boudy, directeur depuis 2005 de la Cité des Sciences.

A noter également, la création d'une nouvelle direction du développement des médias et de l'économie culturelle, en charge des industries culturelles.

métiers de l'interprétation/métiers des techniques du son, de la lutherie, de la lumière, des spectacles/métiers du management culturel.

#### **DE NOUVEAUX PÔLES SUPÉRIEURS**

Enfin, le sujet relatif à la mise en place de pôles d'enseignement supérieurs conventionnés avec l'université et les lieux de diffusion, ainsi que leurs modalités (création d'EPCC, dossier de classement et d'habilitation) a été esquissé en référence aux expériences du CRR de Boulogne/CRR de Paris-Sorbonne et du CRR de Rouen-Université.

Bref, un temps trop court pour des sujets nécessitant beaucoup de témoignages, de réflexions et d'interrogations (place du CNFPT dans ce système LMD, structuration des établissements, rôle des conseils d'établissement, des conseils pédagogiques, des réseaux d'établissements, rapport entre métier et emploi, reconnaissance des nouveaux diplômes dans le champ professionnel...).

*Philippe Tailleux*

*Directeur des études – CRR de Rouen*

#### **Petit lexique à l'usage des parents**

**CA : Certificat d'Aptitude**

**CHAM : Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse ou Théâtre**

**CEPI : Cycle d'Enseignement Professionnel Initial**

**CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale**

**DE : Diplôme d'Etat**

**DEM : Diplôme d'Etudes Musicales**

**DEC/DET : Diplôme d'Etudes Chorégraphiques/Théâtrales**

**DNOP : Diplôme National d'Orientation Professionnelle**

**DNSPM : Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien**

**DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant**

**EPCC : Etablissement public de Coopération Culturelle**

**LMD : Licence-Master-Doctorat appelé aussi système 3-5-8**

**PRDFP : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles**

**TMD : Technicien Musique et Danse (bac TMD)**



# CRÉDIT LIBERTÉ YAMAHA

“Des mensualités moderato pour un plaisir crescendo...”



Nouveau b3  
à partir de 4590 €\*  
\* hors taxes



PIANOS DROITS SÉRIE B  
ACOUSTIQUES ET SILENT *Piano*

**58** à partir de  
**€/mois\*\***  
TEG annuel Fixe 2,90%

**b1** **b2** **b3**

CRÉDIT DE 12 À 60 MOIS  
TEG ANNUEL FIXE 2,90 %  
SUR TOUS LES PIANOS DE LA SÉRIE B  
(b1, b2 et nouveau b3 : acoustiques et SilentPiano™)

\*\* Offre valable du 16 août au 13 décembre 2008. Exemple : pour un crédit lié à une vente d'un b1 noir brillant au tarif indicatif de 3190 € TTC, remboursable en 60 mensualités de 57,12 €, coût total du crédit 237,20 € hors assurance facultative, Taux Effectif Global annuel Fixe : 2,90 %. À partir de 1500 € jusqu'à 6590 € de crédit sur une durée de 12, 24, 36, 48 ou 60 mois. Après signature de l'offre de crédit, l'acheteur bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours. Offre réservée aux particuliers. Dans l'exemple, les montants et les taux sont hors assurance facultative. Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par Sofinco, SA au capital de 211 213 197 €, 542 097 522 RCS Paris, siège social : 128-130 boulevard Raspail - 75008 Paris. Bonèmes et conditions valables au 1<sup>er</sup> juillet 2008, susceptibles de variations.

Offre valable du 16 août au 13 décembre 2008

**SOFINCO** 

LISTE DES INSTRUMENTS CONCERNÉS ET DES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS PARTICIPANT À L'OPÉRATION DISPONIBLE SUR [www.yamaha.fr](http://www.yamaha.fr)

 **YAMAHA**

# LES NOUVEAUX DIPLÔMES

## *Voyage d'Olympie à Bologne*

Les multiples textes publiés depuis 2004 visent à clarifier le maquis des diplômes de l'enseignement spécialisé. Avantages et risques des nouvelles dispositions.

**J'**aurais pu intituler cette communication : « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? » ou encore : « Petit traité de paléontologie institutionnelle sur l'étude des strates de sédimentation et de calcification successives des diplômes attestant des compétences acquises au cours de la formation des artistes en vue d'une professionnalisation »...mais j'ai finalement choisi de vous proposer un rapide « voyage d'Olympie à Bologne », dans une démarche moins iconoclaste et politiquement plus correcte, eu égard aux propos tenus par nos éminents interlocuteurs tout au long de cette journée.

### **POURQUOI CETTE TRAJECTOIRE DE LA GRÈCE À L'ITALIE ?**

D'abord parce qu'il faut avoir la résistance d'un marathonien pour courir ces parcours de formation et la faconde des italiens alliée à leur vitesse d'élocution pour expliquer tout cela en si peu de temps, sans parler des épreuves de la filière culturelle de la Fonction publique Territoriale qui constituent une discipline à part entière, un peu semblable au biathlon.

Ensuite parce que ce voyage nous amène d'une conception olympique de la pratique artistique jusqu'au renouveau initié par la déclaration de Bologne.

Pendant des décennies, deux siècles même, pour dire les choses franchement, l'idée du diplôme s'est apparentée à la course à la médaille, l'essentiel n'étant pas seulement de participer, mais surtout de gagner, d'être le meilleur.

Terrible dérive, me direz-vous, qui a souvent conduit à stigmatiser tous les autres, car le superlatif a ceci de fatal qu'il relègue les candidats malchanceux au rang de frustrés, mauvais, ratés, voire dépressifs à vie tout en instaurant un mode d'évaluation de l'art pour le moins discutable...

### **LE POIDS DE L'HISTOIRE**

Difficile d'effacer ce poids de l'histoire jusqu'au constat suivant : tous les diplômes se sont construits de façon sédimentaire, non homogène, par superposition de couches successives non reliées entre elles laissant apparaître, entre autres, les failles suivantes : les diplômes d'enseignants (DE, CA) sont nationaux, le DUMI est universitaire mais non national, les diplômes des CNSM sont des diplômes d'établissement non reliés au système LMD.

Et les médailles d'or cohabitent encore joyeusement, trente ans exactement après le 1<sup>er</sup> Schéma d'orientation pédagogique, avec des UV dominantes de DEM ou avec des prix de toutes sortes allant du perfectionnement à l'excellence, sans parler des curiosités locales que nous passerons sous silence...

Ah ! J'oubliais, pour voyager d'Olympie à Bologne, il faut maîtriser la langue des sigles, sinon point de salut : DE, CA, DUMI, CFMI, CEFEDM, ENM, CNR, CRR, CRC, CRD, CNSM, DMDTS, UFR, UE, ECTS, LMD, 3-5-8 si vous préférez les chiffres, CEPI, DEM, DEC, EAT, DFE, DNOP, DNSPM... bref, un glossaire digne des meilleurs guides Berlitz.

### **DES DIPLÔMES NOUVELLEMENT REDÉFINIS**

Alors, face à cette situation en forme d'impasse, plusieurs objectifs :

- construire un schéma confortant (sans la développer) l'offre conduisant à des diplômes pleinement reconnus ;
- faire des propositions cohérentes d'enseignement supérieur professionnel ;
- répartir l'offre sur le territoire ;
- l'attacher au système Licence-Master-Doctorat ;
- faciliter l'ancrage des parcours de formation dans la réalité professionnelle.

### **Journée d'information des directeurs de conservatoire à Musicora**

A l'occasion du salon Musicora, qui s'est tenu du 4 au 6 avril 2008, la DMDTS avait convié l'ensemble des directeurs pour faire le point sur l'avancée des réformes de l'enseignement spécialisé. La présidente de la FNAPEC était également invitée.

Rapidement le ministère a annoncé que la mise en place du CEPI était suspendue et qu'une nouvelle concertation était en cours entre l'Etat, les régions et les autres collectivités territoriales sur le financement de ce cycle. En conséquen-

ce, à la prochaine rentrée, les élèves réintégreront un cycle spécialisé préfigurant le CEPI, et conduisant toujours au DEM, DEC, DET. Seules les régions Poitou-Charentes et Nord-Pas de Calais, qui ont inscrit le CEPI dans leur PRDFP, pourront présenter leurs élèves au DNOP. Cette prise de position a toutefois surpris, de nombreux directeurs ayant travaillé à la mise en place du CEPI.

Le nouveau schéma national d'orientation pédagogique musique a également été rendu public, après quatre ans de

concertation aboutissant à un large consensus sur les réformes proposées. Principale innovation : le renforcement et l'élargissement des missions de formation pour les pratiques collectives et la notion de pôles ressources pour les pratiques amateurs.

Cette réunion aura été l'occasion pour la FNAPEC de réaffirmer sa position sur les réformes en cours, position qu'elle a formalisée dans une fiche téléchargeable sur son site.



La vocation de ces nouveaux diplômes, on devrait dire : de ces diplômes nouvellement redéfinis, est de préparer aux métiers du son, de la culture, d'artiste interprète, de compositeur arrangeur et de chef d'ensembles. Adieu donc les jeux olympiques et les médailles du meilleur de sa classe, de son quartier, de sa ville, de son pays, bonjour les jeux collectifs et transversaux où les projets pédagogiques des entités partenaires (établissements d'enseignement, lieux de diffusion, de production...) mobilisent la complémentarité des savoirs et des compétences. Pendant ce voyage, des turbulences, des courants ascendants ou des vents violents (crise de l'intermittence, lois de décentralisation, de modernisation sociale, des libertés et responsabilités locales, de la formation tout au long de la vie, le décret de classement des établissements...) auront contraint les différents pilotes à refaire le cap.

### QUAND L'OR DEVIENT DIPLÔME

Résultat, que n'aurait pas renié Nicolas Flamel en utilisant la pierre philosophale du Ministère de la Culture en sens inverse, puisque l'or devient diplôme :

- le cycle spécialisé s'efface au profit du CEPI
- le DEM devient DNOP
- le DNOP devient un pré-requis à l'entrée en DNSPM/Licence
- les disciplines deviennent Unités d'Enseignement
- les UV sont chiffrées en ECTS
- les diplômes deviennent supérieurs et professionnels
- la mobilité européenne est possible
- les passerelles sont plus lisibles
- les cycles de formation initiale et supérieure plus clairement articulés, sur le papier.

Les étudiants musiciens, danseurs, comédiens exultent et les établissements rayonnent, chacun à hauteur de ses facultés.

Au regard de ce qui peut constituer un réel progrès, il est à souhaiter que les étudiants restent au centre de toutes ces préoccupations et

que ces orientations ne s'égareront pas dans une immense usine à gaz, politiquement et budgétairement explosive.

La pratique artistique est souvent une passion qui a besoin d'être accompagnée, guidée, entretenue, prise en considération et reconnue à sa juste valeur, dans toutes les acceptions du terme ; le diplôme n'est qu'une étape, certes importante, mais qui ne doit pas se substituer au contenu, aux choix de vie et de société. C'est à ce titre qu'il nous paraît vital et essentiel d'accompagner ces mutations, en restant néanmoins vigilants aux modalités d'application de ces idées et de ces textes, aux dérives possibles de ces stratégies de formation, et à l'adéquation de ces cursus aux réalités artistiques et professionnelles. •

Philippe TAILLEUX

Directeur des études - CRR de Rouen

### Rapport sur la décentralisation des enseignements artistiques

Le rapport de Catherine Morin-Desailly est paru jeudi 17 juillet 2008. La sénatrice était chargée d'étudier les conséquences des lois de décentralisation de 2004 pour l'enseignement artistique et de trouver des solutions pour sortir du blocage sur la réforme du cycle spécialisé.

Le rapport présente un panorama instructif de l'enseignement artistique et les préconisations formulées sont pour une grande part, proches des attentes de la FNAPEC. Mme Morin-Desailly, qui souhaite vivement que les politiques s'approprient le sujet de l'enseignement artistique, préconise une mise en oeuvre de la réforme à la rentrée 2009, au plus tôt. Selon elle, si la Loi de décentralisation doit pouvoir être appliquée en l'état, à quelques ajustements près, le financement doit être partagé entre communes, régions et État.

Nous restons attentifs aux suites données aux propositions ; mais ce document est en lui-même une référence sur l'enseignement spécialisé que vous pourrez télécharger sur le site de la FNAPEC.

di-arezzo

L'univers des partitions



Achetez

vos partitions sur Internet

[www.di-arezzo.com](http://www.di-arezzo.com)

ou par téléphone

► N° Indigo 0 820 205 283

0.08 € TTC / MN

20-21-22 mars 2009

PARIS • CARROUSEL DU LOUVRE

*Le rendez-vous de la musique classique*



# Musicora

*Thèmes & variation :  
sur un air de jeunesse...*



# ENSEIGNEMENT INITIAL

## *Etat des lieux*

Un dossier préparé par Muriel Bellier, Claire Crézé,  
Muriel Mahé, Fanny Reyre-Ménard et Marie-Claude Valette

L'unité d'enseignement, principe fondateur de l'enseignement public de la musique à la française	p. 18
L'enseignement artistique spécialisé, une affaire d'état	p. 20
Territoires et conservatoires, maillage géographique et partage des compétences	p. 22
Les schémas départementaux de l'enseignement artistique : un état des lieux en mai 2008	p. 23
L'enseignement initial dans les conservatoires : ce que disent les schémas d'orientation pédagogique	p. 24
Quel instrument choisir ? Une question qui ne doit pas être prise à la légère	p. 28
Quand la musique traditionnelle entre dans les conservatoires	p. 29
L'enseignement de la danse en 1 <sup>er</sup> cycle, avec ou sans chaussons ?	p. 30
Un projet ambitieux pour le 1 <sup>er</sup> cycle : les ensembles débutants du conservatoire de Nantes	p. 32

La Fnapec remercie le Ministère de Culture et de la communication : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
et la Médiathèque de la Cité de la Musique : <http://mediatheque.cite-musique.fr>

### Les textes de référence

- Charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001).
- Loi relative aux libertés et aux responsabilités locales : chapitre III, articles 101 et 102 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004.
- Articles L214-13 concernant les plans régionaux de développement des formations, et L216-2 concernant les compétences des collectivités locales en matière d'enseignement artistique du Code de l'éducation.
- Classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique : décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006.
- Critères de classement des conservatoires : arrêté du 15 décembre 2006.
- Annexes des arrêtés du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et du 23 février 2007 relatifs à l'organisation du cycle d'enseignement professionnel initial et du diplôme d'orientation professionnel de musique, de danse et d'art dramatique (Bulletin officiel du ministère de la Culture et de la Communication, Hors série n° 2).
- Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement de la danse – Mars 2004
- Schéma d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement du théâtre – Juillet 2005
- Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique et dispositions transversales – Avril 2008

**L'éducation musicale**  
www.leducation-musicale.com

**Laissez-vous porter par L'éducation musicale !**

**Dossiers • Analyses musicales • Chorales**  
**Paroles d'enseignants**  
**Les métiers de la musique • L'édition musicale**

L'éducation musicale  
7, cité du Cardinal-Lemoine  
75005 Paris - France  
Tél. 01 53 10 08 18 • Fax 01 53 10 85 19

# L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

*Principe fondateur de l'enseignement public de la musique à la française*

Alors que le système d'enseignement de la musique en Allemagne s'est basé sur le principe de liberté esthétique, le système français s'est élaboré afin de dispenser à tous un même enseignement.

**E**n 1795, année de création du Conservatoire, Michaelis, philosophe de la musique disciple de Kant, peut écrire que "le beau exclut toute contrainte", que "la liberté dans le jeu de l'imagination, dans un rapport harmonieux à l'esprit qui lui correspond, est son caractère essentiel."<sup>1</sup>

## LA MUSIQUE SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

A la philosophie de liberté musicale si bien représentée par l'esthétique musicale de Michaelis, tout oppose le projet d'organisation de l'enseignement musical révolutionnaire tel qu'il est exposé par J.B. Leclerc, député à la Convention : "Plus pure dans son objet, la musique sera chargée de nous conduire par le plaisir à la pratique de toutes les vertus publiques et particulières ; et, pour qu'elle ne s'écarte jamais de ce but, les lois lui prescriront des limites, des règlements détermineront sa marche, et il y aura une magistrature spécialement chargée de l'exécution de ces lois et ces règlements."<sup>2</sup>

### NOÉMI LEFEBVRE

Cet article est extrait de l'intervention de Noémi Lefebvre lors des journées d'études sur l'avenir de l'enseignement musical. L'intervention a été publiée dans les cahiers de recherche du Cefedem Rhône-Alpes. Elle est disponible dans son intégralité sur le site internet de la FNAPEC dans l'espace consacré à la revue.

Noémi Lefebvre est chercheur en sciences politiques, et son principal champ d'étude porte sur les politiques publiques de la musique. Elle a publié notamment un livre consacré à Maurice Fleuret : "Maurice Fleuret, une politique démocratique de la musique", La documentation française (2000) et en prépare un sur la politique musicale de Marcel Landowski

Elle a également publié plusieurs articles sur l'enseignement musical et sur les politiques musicales dans une perspective comparative avec l'Allemagne, parmi lesquels "L'enseignement musical sous le III<sup>e</sup> Reich, la perversion d'un modèle." dans un ouvrage collectif, « Le III<sup>e</sup> Reich et la musique », Fayard (2004).

Leclerc a voulu placer la musique sous la surveillance de l'Etat ; cette idée n'était pas le fruit (comme on pourrait le supposer aujourd'hui suivant nos propres valeurs) d'un esprit déréglé ou particulièrement sectaire. Elle est au cœur de la politique musicale révolutionnaire et cela suggère que la seule protection de l'Etat n'est pas jugée suffisante, que la musique laissée à elle-même est alors considérée comme un danger.

La mémoire collective a sans doute davantage retenu la figure emblématique de Bernard Sarrette, enthousiaste commissaire du corps de la Garde Nationale, lisant devant la Convention la pétition pour l'établissement d'un Institut National de Musique<sup>3</sup>. C'est que la surveillance de l'Etat est, avant tout, envisagée comme une heureuse disposition : grâce à l'institution d'un Conservatoire national, la musique n'aura d'autre vocation que d'exprimer partout la gloire de la Nation. Loin de provoquer l'indignation des musiciens, la construction d'une école française placée sous le contrôle de l'Etat, dirigée pas un corps d'inspecteurs, organisée par des méthodes officielles, était au contraire une particularité française parfaitement assumée. Il faut encore souligner qu'il n'était pas nécessaire d'employer la coercition pour persuader les compositeurs de s'adonner au genre hymnique.<sup>4</sup>

### VIVE LA MUSIQUE LIBRE ?

L'enseignement musical spécialisé est au service de l'État-Nation et la question de

la liberté musicale ne se pose en aucune façon : la liberté est alors, en France, un principe politique et non une revendication esthétique. D'ailleurs, parler d'esthétique, pour la France de l'époque révolutionnaire, relève de l'abus de langage.

Presque au même moment, autour de 1800, en Prusse, se mettent en place les premières écoles publiques d'enseignement musical. Wilhelm von Humboldt, directeur de la section "culture et enseignement" du ministère de l'intérieur, participe activement à ce développement mais refuse absolument toute intrusion de l'Etat dans l'éducation. L'enseignement public ne peut se concevoir autrement qu'en un soutien public de toute éducation développée entre des hommes libres. Ami de Schiller et de Goethe, il partage avec eux la même idée de la liberté :

"La liberté implique en effet la possibilité d'une diversité d'actions, tandis que l'action d'un gouvernement se traduit toujours réellement et dans un seul sens".<sup>5</sup> (...)

### UN PRINCIPE STRUCTURANT

(...) En 1798, dans son projet sur l'organisation d'écoles spéciales, J.B. Leclerc désignait le Conservatoire comme le seul modèle d'enseignement. L'"unité dans les principes d'enseignement dans les écoles spéciales de musique" était requise, et celle-ci devait être assurée grâce à la diffusion, par le Conservatoire, d'"ouvrages élémentaires dans toutes les parties de l'art."

<sup>1</sup> Michaelis, Ueber den Geist der Tonkunst, mit Rücksicht auf Kant's ästhetischen Urteilskraft, Leipzig, 1795, p.69.

<sup>2</sup> J.B. Leclerc, Essai sur la propagation de la musique en France, sa conservation et ses rapports avec le gouvernement, Paris, Imprimerie Nationale, an IV, p.22.

<sup>3</sup> Compte rendu de la séance de la Convention du 18 brumaire an II (8 novembre 1793) Journal des Débats, n°416, p.251 et suiv.

<sup>4</sup> Quatre des cinq inspecteurs de l'enseignement se trouvent parmi les cinq compositeurs d'hymnes les plus prolifiques d'après le décompte d'œuvres effectué par Jean Mongrédien (Gossec (25), Catel (14) Méhul (11), Le Sueur et Chérubini (9)). (Jean Mongrédien, la musique en France des Lumières au Romantisme, Paris, Flammarion, 1986, p.44).

<sup>5</sup> Wilhelm von Humboldt, Ideen zu einem Versuch, die Grenzen der Wirksamkeit des Staates zu bestimmen, 1792.



Cette mesure était d'autant plus simple à appliquer qu'elle pouvait s'appuyer sur une démarche déjà engagée.

En effet, en 1794 avait été créé le Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales et du Conservatoire, à l'initiative de la Société des professeurs de l'Institut national de musique (préfiguration du Conservatoire). Avec la raréfaction des fêtes révolutionnaires et la fondation du Conservatoire, le Magasin devint Magasin de musique du Conservatoire et se donna pour tâche principale de publier des méthodes d'enseignement. Ces méthodes s'imposèrent très vite comme méthodes officielles.<sup>6</sup>

### L'UNIFORMITÉ POUR PARTICIPER AU PROGRÈS

Le règlement du Conservatoire de 1795, repris en Germinal an VIII (mars 1800) consacre un titre à la composition et à l'usage des méthodes d'enseignement. Il prévoit que "pour établir l'unité de l'enseignement dans toutes les parties de l'art musical, il est imposé aux membres du Conservatoire l'obligation de s'occuper de la formation des ouvrages élémentaires nécessaires à l'enseignement". En plus de cette obligation, il est encore stipulé que "l'enseignement selon les ouvrages élémentaires adoptés par le Conservatoire est obligatoire pour tous les professeurs de cet établissement. Le directeur surveille l'exécution de la présente disposition". Cette partie du règlement est reprise dans les règlements de 1800 et 1808.

Le but recherché est très explicite : c'est "l'objet même de l'institution que de ramener toutes les parties de l'enseignement à des principes invariables", selon le décret d'organisation de Mars 1800. Le règlement de 1808 ne laisse pas le moindre doute : "le mode d'enseignement est uniforme".

Cette uniformité de l'enseignement n'est jamais envisagée comme un appauvrissement des contenus et modes d'enseignement, mais le plus souvent comme la marque même de la participation de la musique au mouvement général des

sciences et des arts vers le progrès. L'unité de l'enseignement est conçue comme la condition première de la rationalisation du savoir musical et de l'affirmation de son universalité.<sup>7</sup>

### A LA BASE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE

La création des succursales du Conservatoire se conforme aux mêmes préceptes. Leur règlement prévoit qu'"aucune méthode ne peut être publiée par l'école ni distribuée aux élèves (...) sans que cette méthode n'ait été préalablement soumise au comité d'enseignement de Paris et adopté par lui"<sup>8</sup>. En 1837, un arrêté du ministre de l'intérieur annonce que "des instructions sur le mode d'enseignement pratique du conservatoire de Paris seront envoyées aux écoles succursales pour y être mises en vigueur par les Directeurs de ces écoles".

Dans le même esprit, un rapport de 1883 prévoit un règlement pour les succursales, élaboré par l'administration des Beaux Arts, et un programme d'études rédigé par le Comité supérieur des études du Conservatoire.

Associée au contrôle direct exercé par l'Etat sur l'enseignement musical, contrôle étendu à la province dès la création des premières succursales, l'unité de l'enseignement, par la stricte réglementation de la diffusion des méthodes, fut un facteur déterminant dans la fondation d'une école française. Dans son discours prononcé lors de l'enterrement de Sarette, en 1858, Monnais, commissaire impérial, se félicitait de cette réussite :

"De la fondation du Conservatoire date réellement l'école française car, à partir de ce moment, il y eut une doctrine fixe, un enseignement régulier, un ensemble de méthodes composées par les maîtres les plus renommés."<sup>9</sup>

### UN PRINCIPE ENCORE TRÈS VIVACE

Comment considérons-nous aujourd'hui cette caractéristique ancienne de l'enseignement musical ?

1. L'unité de l'enseignement facilite l'é-

valuation des élèves comme le passage d'un établissement à l'autre et trouve sa justification dans un principe politique et non esthétique : le principe égalitaire.

2. La diversification des savoirs et des musiques au sein des établissements reste subordonnée au principe d'unité de l'enseignement.

3. L'exercice d'un "contrôle de qualité" sur les établissements publics - aussi utile puisse-t-il être jugé par ailleurs - tend à normaliser les enseignements et décourager les innovations pédagogiques.

4. La décentralisation de l'enseignement musical spécialisé n'a pas, jusqu'à présent, remis en cause le principe d'unité de l'enseignement. Bien au contraire : l'unité de l'enseignement était la condition préalable de la décentralisation.

5. Si la décentralisation de l'enseignement musical ne pouvait se réaliser sans être accompagnée d'une politique de classement des écoles, selon un modèle pyramidal, c'est que l'unité de l'enseignement reste, dans le cas français, une "valeur-principe" (un principe si bien établi que nous n'avons plus à le justifier, que nous en oublions même l'existence).

6. D'une manière générale, l'unité de l'enseignement est toujours globalement perçue en France comme une "bonne chose".

Les changements, voire le principe même de changement, dans le domaine de l'enseignement musical, peuvent être entravés par des idées, de vieilles idées, puisqu'il s'agit des idées fondatrices de l'enseignement public spécialisé. Si ces idées ont gardé une certaine vigueur, c'est qu'elles ont imprégné l'enseignement musical depuis son organisation institutionnelle jusqu'au mode de transmission du geste musical à travers les méthodes d'apprentissage.

Cependant, elles sont aussi sans cesse confrontées à un concept de la pensée romantique allemande dont nous n'avons peut-être pas encore, en France, tout-à-fait mesuré la portée : celui de liberté esthétique. •

Noëmi Lefebvre

Chercheur en sciences politiques

CERAT, Université de Grenoble II

<sup>6</sup> Cf. l'analyse d'Emmanuel Hondré sur "les méthodes officielles du Conservatoire", in: E. Hondré dir. Le Conservatoire de Paris, regards sur une institution et son histoire, Paris, 1995.

<sup>7</sup> cf. E. Hondré, 1995, op.cit. et N. Lefebvre, Education musicale et identité nationale en Allemagne et en France, Thèse de doctorat en sc. politiques, 1994, p.194.

<sup>8</sup> règlement des succursales, art.5.

<sup>9</sup> E. Monnais, discours en l'honneur de Bernard Sarette, décédé le 12 avril 1858, à l'âge de 92 ans.

# L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

*Une affaire d'Etat...*

D'André Malraux à Christine Albanel, les Ministres en charge de la Culture ont joué la carte d'un enseignement artistique spécialisé de qualité organisé au niveau national, mais soutenu financièrement par les collectivités territoriales.

**D**epuis la fin des années 60, l'organisation de l'enseignement public de la musique, de la danse et du théâtre, dit enseignement spécialisé, a été élaborée au niveau national sous l'impulsion du ministère de la Culture et plus particulièrement de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS).

En effet, si la situation de chaque conservatoire est particulière, en fonction de son histoire, de son contexte et des politiques culturelles mises en œuvre par les collectivités responsables, il appartient au ministère chargé de la culture d'orienter, à l'échelle nationale et dans un contexte européen, un enseignement artistique spécialisé de qualité, lisiblement organisé.

## OUVRIRE À DIFFÉRENTES ESTHÉTIQUES

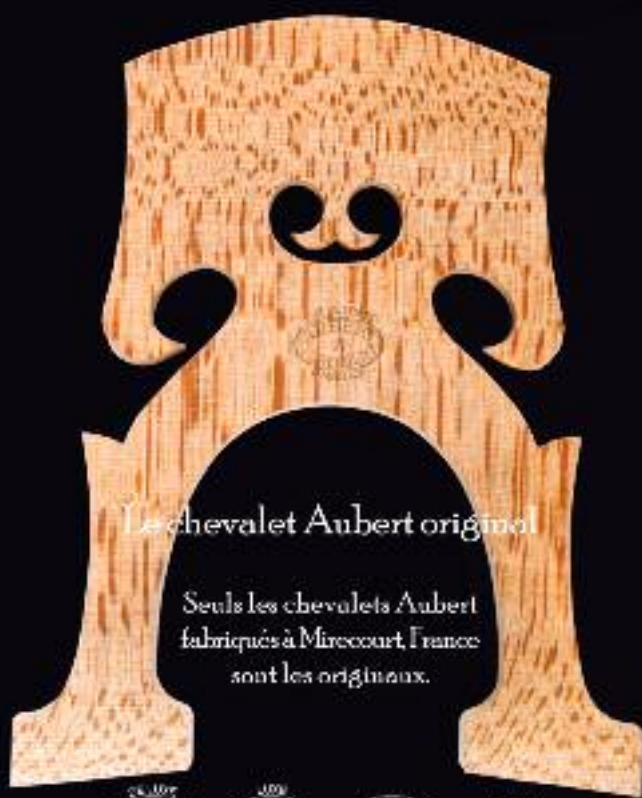
En imaginant un aménagement du territoire permettant au plus grand nombre de disposer de conservatoires de qualité, Marcel Landowski, directeur de la musique de 1970 à 1974, a poursuivi dans le champ musical la politique de décentralisation initiée par André Malraux, ministre de la Culture de 1959 à 1969. En ouvrant les conservatoires aux musiques actuelles, mais également à la musique ancienne et aux musiques traditionnelles, Maurice Fleuret, directeur de 1981 à 1986, a dépoussiéré des institutions peu en phase avec leur époque. Il a par ailleurs donné tout son sens – positif – au terme d'"amateur", placé au centre des enjeux de ces enseignements.

On a pu ainsi assister à la mise en place d'un enseignement ouvert au plus grand nombre dans une perspective pédagogique propre à l'enseignement spécialisé. Les schémas d'orientation pédagogique de 1984, 1992 et 1996 ont initié cette démarche et la Charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 a clarifié les différentes missions des établissements concernés.

## ELARGIR LES PARTENARIATS

Plus récemment les dispositions de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, et ses textes d'application ont confirmé ces missions en leur donnant valeur législative ou réglementaire. Cette même loi clarifie les compétences des institutions territoriales en matière

www.aubertlutherie.com  
alutherie@real.com



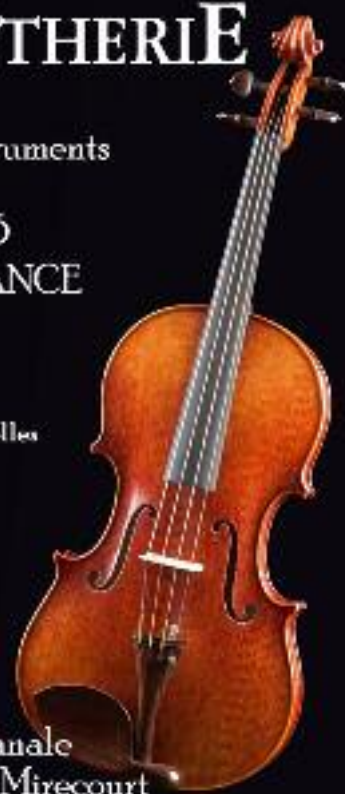
# AUBERT LUTHERIE

Chevalets et instruments

depuis 1865

Mirecourt - FRANCE

Violons,  
Altos et Violoncelles



Lutherie artisanale  
dans notre atelier à Mirecourt



sont des marques déposées



d'enseignement. Ainsi, aux côtés de l'État, les communes, départements et régions constituent des partenaires de premier plan.

Par ailleurs, un certain nombre de textes de loi spécifiques à l'enseignement spécialisé ont été publiés depuis 2005. Ces décrets et arrêtés se traduisent par une réforme en profondeur d'une structure encore fragile et parachèvent un chantier ouvert depuis les années 70.

Les missions assignées aux établissements d'enseignement artistique se traduisent par leurs critères de classement. L'organisation des enseignements est constituée de trois cycles dont les objectifs sont décrits dans un nouveau schéma d'orientation pédagogique. La finalité des études prend en compte la poursuite du cursus dans le cadre d'un 3<sup>e</sup> cycle amateur ou d'un cycle d'enseignement professionnel initial. Un 3<sup>e</sup> cycle de formation "continuee ou complémentaire" reste accessible directement aux adultes.

La mise en œuvre de cette réforme a été amorcée à la rentrée 2007 et plusieurs années seront nécessaires pour que sa mise en place soit effective sur la totalité de notre territoire.

#### **RÉPARTIR LES CONSERVATOIRES SUR LE TERRITOIRE**

Au début des années 70, le plan Landowski a proposé un schéma d'aménagement du territoire pour l'enseignement artistique, poursuivant ainsi le projet de décentralisation culturelle amorcé par André Malraux avec la création des maisons de la culture. Certes, depuis les "succursales" du Conservatoire supérieur de musique de Paris, conçues au début du XIX<sup>e</sup> siècle, certaines grandes villes étaient déjà dotées de conservatoires solidement implantés. Mais les disparités d'un département ou d'une région à l'autre étaient importantes et c'est tout le mérite de Marcel Landowski d'avoir saisi l'enjeu politique de l'enseignement artistique.

Ainsi ont été imaginés pour chaque région et chaque département, des conservatoires "pilotes" proposant de 15 à 30 disciplines musicales et dispensant un enseignement à tous les échelons. Paris, rejoint par Lyon en 1980, restait chargé de la formation professionnelle.

Le maillage du territoire s'est dessiné, au niveau régional, avec les conservatoires nationaux de région (CNR) et, au niveau départemental, avec les écoles nationales de musique (ENM). Le cahier des charges des CNR et ENM différait par le nombre de disciplines enseignées, une trentaine pour les uns, une quinzaine pour les autres. A l'échelle locale, des conservatoires municipaux pouvaient être "agrés" par le ministère de la Culture : seuls l'enseignement de la formation musicale et le chant choral étaient exigés.

En théorie chaque région devrait être pourvue d'un CNR, d'autant d'ENM qu'elle compte de départements et d'un nombre d'établissements agrés ad libitum. De fait, la répartition des conservatoires s'est dessinée avant tout en fonction de critères démographiques : ainsi l'Île-de-France dispose-t-elle de 7 CNR et 23 ENM alors que la Corse a attendu le XXI<sup>e</sup> siècle pour être dotée d'une ENM. L'héritage culturel a sans aucun doute été un facteur important pour certaines régions comme le Nord-Pas-de-Calais qui dispose de 2 CNR et 7 ENM. Au total, le réseau des établissements publics d'enseignement spécialisé compte aujourd'hui 36 CRR, 101 CRD et 300 CRC (chiffres 2005/06 – Ministère de la Culture, 2008).•

# LA LETTRE DU MUSICIEN

**toutes les informations  
sur la vie musicale classique**

**Événements et débats**

**Vie des orchestres, opéras, festivals**

**Nouvelles des compositeurs  
et des interprètes**

**Musique d'aujourd'hui**

**Nouveautés : partitions, méthodes,  
instruments, CD, DVD, livres**

**Enseignement, concours**

**Chronique juridique**

**Offres d'emploi**

**Abonnement pour un an = 43 €  
pour 15 numéros  
(y compris dossiers spéciaux)**

## PIANO<sup>22</sup>

**Schubert**



**l'exil intérieur**

**Au sommaire  
2008-2009**

Zhu Xiao-Mei

Evgueny Kissin

Les relations  
professeur-élève

Jazz : l'improvisation

Les concours

Les nouveautés :  
facture,  
partitions, CD...

revue  
annuelle  
paraissant  
fin juillet  
19 €  
(port inclus)

Diffusion :  
par abonnement, dans les librairies musicales  
et points de vente spécialisés.

**La Lettre du Musicien 14 rue Violet, F-75015 Paris**  
Tél. : 33 (0)1 56 77 04 00 • Fax : 33 (0)1 56 77 04 09

**[www.la-lettre-du-musicien.com](http://www.la-lettre-du-musicien.com)**

# TERRITOIRES ET CONSERVATOIRES

## *Maillage géographique et partage de compétences*

Depuis la loi du 13 août 2004, différents textes visent à mettre en adéquation compétences territoriales et missions des conservatoires.

**J**usqu'alors, le financement des conservatoires reposait presque exclusivement sur les communes. La loi du 13 août 2004 introduit une nouvelle répartition entre communes ou groupements de communes, départements et régions. Parallèlement, le classement des établissements définit les missions des conservatoires selon un schéma de rayonnement territorial.

### **DES COMPÉTENCES TERRITORIALES MIEUX DÉFINIES**

La commune ou le groupement de communes (agglomération) organise et finance les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique des établissements publics spécialisés.

Le département adopte un schéma

*L'organisation de l'enseignement supérieur reste de la responsabilité de l'État.*

départemental de développement des enseignements artistiques. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, définit les principes d'organisation des enseignements artistiques en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès. Le département y fixe les conditions de sa participation au financement des établissements pour l'enseignement initial.

La région organise et finance, dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP), les cycles d'enseignement professionnel initial (CEPI) qui sont accessibles aux élèves ayant achevé le 2<sup>e</sup> cycle des conservatoires classés.

L'État procède au classement des établissements par catégorie en fonction de leurs missions et de leur rayonnement régional, départemental, intercommunal ou communal. Il définit les qualifications exigées du personnel enseignant et assure l'évaluation de leurs activités ainsi que de leur fonctionnement pédagogique.

L'organisation de l'enseignement supérieur reste de la responsabilité de l'État.

### **DES CONSERVATOIRES QUI « RAYONNENT »**

Le classement des établissements publics d'enseignement artistique est défini par le décret du 12 octobre 2006, complété par l'arrêté du 15 décembre 2006. Il prend en compte, notamment, la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale.

Il distingue toujours trois

### **Les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC et CRIC)**

Les CRC dispensent ou garantissent l'enseignement d'au moins une spécialité (musique, danse, théâtre) et dans cette spécialité, au moins les deux premiers cycles du cursus. Ils peuvent assurer le 3<sup>e</sup> cycle de formation des amateurs.

Les CRC assurent obligatoirement les enseignements suivants :

- disciplines musicales en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévu dans le projet d'établissement,
- pratiques vocales collectives,
- formation et culture musicales incluant les démarches de création.

Les CRC peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

types d'établissements : les écoles municipales de musique agréées, les écoles nationales de musique et les conservatoires nationaux de région deviennent respectivement conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal, à rayonnement départemental, à rayonnement régional. •

### **Les conservatoires à rayonnement départemental (CRD)**

Ils dispensent ou garantissent l'enseignement d'au moins deux spécialités (musique, danse, théâtre) dans les deux premiers cycles du cursus, le 3<sup>e</sup> cycle de formation des amateurs et le CEPI.

Outre les enseignements obligatoires des CRC, les CRD assurent :

- l'enseignement des instruments de l'orchestre symphonique et pratiques collectives instrumentales,
- un département des instruments polyphoniques, en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévues dans le projet d'établissement,
- un département de l'enseignement des pratiques vocales avec un cursus de voix pour les enfants,
- un département au choix parmi : jazz et musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, musique ancienne, composition incluant l'électroacoustique et l'informatique musicale,
- le cycle d'enseignement professionnel initial pour les disciplines déterminées dans le projet d'établissement, en cohérence avec le plan régional.

Ils mettent en place des classes à horaires aménagés. Ils ont vocation à mettre en place des résidences d'artistes.

### **Les conservatoires à rayonnement régional (CRR)**

Les CRR dispensent ou garantissent dans les trois spécialités (musique, danse, théâtre) un cursus complet jusqu'au 3<sup>e</sup> cycle de formation des amateurs et le CEPI.

En plus des obligations des CRC et CRD, les CRR assurent :

- deux départements au choix parmi : jazz et musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, musique ancienne,
- un département de composition visant à développer les démarches de création dans l'ensemble des esthétiques,
- l'accompagnement au clavier,
- la direction d'ensembles vocaux ou direction d'ensembles instrumentaux.

Les CRR ont vocation à mettre en place des résidences d'artistes.



## LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

*Un état des lieux en mai 2008*

La cellule conseil « enseignements artistiques et territoires », créée par le Ministère de la Culture, apporte son aide technique aux collectivités territoriales. Yvan Sytnik, son coordinateur, fait un bilan de l'avancée des travaux dans les départements.

**E**n 2004, le démarrage fut lent dans les départements. Il a fallu beaucoup de pédagogie pour expliquer l'intérêt de la mise en place de schémas départementaux de l'enseignement artistique (SDEA) et faire comprendre que ceux-ci ne seraient en aucun cas un cadre rigide mais se révéleraient au contraire un outil très utile.

### UNE MONTÉE PROGRESSIVE

Avant la loi, il n'existait que 24 schémas. Trois ans plus tard, en février 2008, on recense 282 états de lieux résultant de la volonté des Conseils Généraux d'avoir une vision globale de l'activité artistique dans leurs départements. On dénombre aujourd'hui 82 schémas dont 59 ont été votés par le Conseil Général. 49 de ces schémas consacrent un volet important à l'enseignement artistique au sein de l'Éducation Nationale surtout en primaire. Cette politique a entraîné 27 créations de postes au sein des départements. Les Conseils Généraux ont également engagé des financements.

### QUELQUES POINTS SENSIBLES

De nombreux schémas ont tendance à reprendre les orientations ou les préconisations des états des lieux sans véritablement développer un projet complet ou des programmes d'actions détaillés. Les volets danse et théâtre manquent encore majoritairement de consistance et la prise en compte des musiques actuelles au sein des schémas est souvent insuffisante.

Beaucoup sont votés sans projection budgétaire. Le plus souvent les départements concernés ont fait ce choix volontairement dans l'attente d'éclaircissement sur le transfert des crédits.

Les départements dépourvus d'associations départementales ont besoin de davantage de temps pour terminer la rédaction et assurer une mise en œuvre harmonieuse de leur SDEA.

Plusieurs départements qui ont rédigé leur schéma et en ont programmé le vote sont dans l'attente des décisions sur les transferts de crédits pour confirmer. La situation semble tendue à ce sujet, d'autant que des baisses de crédits aux réseaux des Associations

départementales ont été annoncées par certaines DRAC. Or les Départements éprouvent le besoin d'un accompagnement technique dans la durée et d'un soutien financier afin d'assurer la poursuite du mouvement engagé pour l'application de la loi et réussir ainsi la mise en œuvre des SDEA.

Ainsi, les départements se sont fortement impliqués dans le développement des enseignements artistiques et de l'éducation artistique depuis la loi 2004. Les schémas mis en place sont de portée inégale mais ils ont le mérite d'exister et il faudra certainement les réajuster. Cependant les transferts de crédits promis par l'État ne sont pas réglés et sur le terrain, les nombreuses baisses des subventions (de 30 à 50%) attribuées, entre autres, aux Associations départementales fragilisent la mise en place et le suivi des SDEA.

Les départements ont besoin d'être soutenus et c'est là que nos associations tant locales (APEC) que régionales (Union régionale) ont un rôle à jouer.♦

### Panorama national par département

#### Schémas Musique, Danse et Théâtre votés

Ain	Aisne	Allier	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Ardèche	Aude
Calvados	Cantal	Charente	Corrèze	Côte d'Or	Côtes d'Armor	Creuse
Dordogne	Drôme	Eure	Gard	Haute Garonne	Gironde	Indre
Indre et Loire	Isère	Jura	Landes	Loire	Haute Loire	Loiret
Lot et Garonne	Lozère	Manche	Morbihan	Meurthe&Moselle	Moselle	Nièvre
Nord	Orne	Pas de Calais	Pyrénées Or.	Bas - Rhin	Haut - Rhin	Rhône
Haute Saône	Saône et Loire	Sarthe	Savoie	Haute Savoie	Seine et Marne	Deux Sèvres
Tarn	Tarn et Garonne	Var	Vaucluse	Vendée	Vienne	Vosges
Hauts de Seine	Seine Saint Denis	Val d'Oise				

#### Schémas votés Musique seulement

Aveyron	Charente-Marit.	Ille et Vilaine	Marne	Haute Marne	Mayenne	Pyrénées Atlantique
Seine Maritime	Haute Vienne					

#### Schémas Musique, Danse, Théâtre rédigés, votes programmés

Ardennes	Doubs	Finistère	Hérault	Loir et Cher	Loire Atlantique	Maine et Loire
Paris	Puy de Dôme	Yvelines	Yonne	Territ.de Belfort	Essonne	Val de Marne

#### Etats des lieux réalisés, schémas en cours de rédaction

Ariège	Bouches du Rhône	Cher	Corse du Sud	Haute Corse	Eure et Loir	Gers
Lot	Meuse	Oise	Somme			

#### Etats des lieux en cours de rédaction

Alpes de Hte Provence	Aube	Guadeloupe	Martinique			
-----------------------	------	------------	------------	--	--	--

#### Pas de schéma engagé

Hautes Pyrénées	Guyane	La Réunion				
-----------------	--------	------------	--	--	--	--

# L'ENSEIGNEMENT INITIAL DANS LES CONSERVATOIRES

## *Ce que disent les schémas d'orientation pédagogique*

L'enseignement initial concerne l'ensemble de la formation « amateur », de l'éveil au certificat d'études musicales, chorégraphiques ou d'art dramatique.

**L**e contenu des enseignements est défini dans les schémas d'orientation pédagogique des trois disciplines.

Le schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, publié en avril 2008 comporte en outre une introduction commune à l'enseignement initial de la musique, de la danse et du théâtre rappelant les enjeux artistiques, les enjeux éducatifs, culturels et sociaux et les enjeux pédagogiques des enseignements artistiques. Il mentionne

également les dispositions transversales que sont le projet d'établissement et la concertation.

### **TROIS CYCLES POUR DEVENIR UN BON AMATEUR**

Le cursus des études musicales ou chorégraphiques est constitué de 3 cycles (outre l'éveil et l'initiation) qui, au total, représentent de 8 à 14 ans d'études initiales. Les deux premiers cycles, en CRC, CRD ou CRR, constituent les phases d'initiation et de développe-

ment communes à tous. C'est à la suite du 2<sup>e</sup> cycle que l'élève pourra éventuellement choisir une orientation vers des études supérieures en choisissant d'intégrer le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) au sein d'un CRD ou un CRR.

Le cursus « art dramatique » s'organise lui aussi en 3 cycles, représentant en moyenne 4 ans d'études et se poursuivant éventuellement par un cycle d'enseignement professionnel initial, pour des élèves âgés de 16 ans minimum. •

## 1<sup>re</sup> étape : l'éveil et l'initiation

### Eveil et initiation Musique

<b>Objectifs</b>	Ouvrir et affiner les perceptions
<b>Contenus</b>	Éducation à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique Pratique collective du chant, d'activités corporelles, expression artistique
<b>Organisation</b>	Possibilité d'activité avant 5 ans avec les structures en charge de la petite enfance (crèches et écoles maternelles) Possibilité d'éveil conjoint musique, danse et théâtre Durée hebdomadaire des cours : de 1 à 3 heures Durée de l'éveil ou de l'initiation : entre un et trois ans suivant l'âge Age des élèves : autour de 5 ans
<b>Évaluation</b>	Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire Évaluation non formalisée

### Eveil Danse

<b>Objectifs</b>	Eveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique
<b>Contenus</b>	Exploration de l'espace et du temps Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples Mises en situation chorégraphiques, musicales, théâtrales En fonction du contexte culturel local, découverte du spectacle vivant (programmation jeune public)
<b>Organisation</b>	Possibilité d'éveil conjoint musique, danse et théâtre Durée hebdomadaire minimum : entre 45 minutes et 1 heure Durée de l'éveil : entre un et deux ans Age des élèves : 4 et 5 ans
<b>Évaluation</b>	Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire Évaluation non formalisée

### Initiation Danse

<b>Objectifs</b>	Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité Prise de conscience de l'écoute des sensations
<b>Contenus</b>	Approche d'une structure corporelle fondamentale en danse Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de la danse Découverte d'éléments de terminologie En fonction du contexte culturel local : jeux théâtraux, chant choral, découverte du spectacle vivant et d'une façon générale, des arts
<b>Organisation</b>	Eveil préalable non obligatoire Durée hebdomadaire minimum : de 1 à 2 heures Durée de l'initiation : entre un et deux ans Age des élèves : 6 et 7 ans
<b>Évaluation</b>	Évaluation non formalisée



## Eveil et Initiation au Théâtre

<b>Objectifs</b>	Découverte de l'art théâtral
<b>Contenus</b>	Eveil aux arts vivants : théâtre, musique, chant, danse, arts plastiques Sollicitation de l'expression personnelle, individuelle et collective Pratique ludique, confrontée aux outils, techniques et accessoires enrichissant et élargissant la palette du jeu Eveil de la curiosité à travers la découverte du monde du théâtre
<b>Organisation</b>	1 ou 2 ateliers hebdomadaires Durée hebdomadaire des cours : de 2 à 4 heures Durée de l'éveil ou de l'initiation : entre un et trois ans suivant l'âge Age des élèves : 8 à 12 ans pour l'éveil, 13 à 15 ans pour l'initiation
<b>Évaluation</b>	Évaluation non formalisée

## 2<sup>e</sup> étape : l'apprentissage de la pratique artistique

### 1<sup>er</sup> cycle Musique

<b>Objectifs</b>	Construire la motivation et la méthode Choisir une discipline
<b>Contenus</b>	Constituer les bases de pratique et de culture Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels Pratiques vocales et instrumentales collectives Pratiques individualisées de la discipline choisie
<b>Organisation</b>	Éveil ou initiation préalable non obligatoire Après la phase d'orientation, durée hebdomadaire des cours : entre 3 à 5 heures dont 30 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel Durée du cycle : entre 3 et 5 ans Age des élèves : vers 7 ans
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue, dossier de l'élève L'examen de 1 <sup>er</sup> cycle donne un accès direct au 2 <sup>e</sup> cycle



### 1<sup>er</sup> cycle Danse

<b>Objectifs</b>	Approfondissement de la structure corporelle et de l'expression artistique Acquisition des éléments techniques de base Découverte des œuvres chorégraphiques
<b>Contenus</b>	Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse Mémorisation et interprétation de courts enchaînements Découverte de la culture artistique et chorégraphique en lien avec les pratiques Ateliers (répertoire ; improvisation ; composition ; relation musique/danse ; approche anatomie ; approche de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé ; notation du mouvement...)
<b>Organisation</b>	Formation musicale du danseur Initiation préalable non obligatoire Durée hebdomadaire minimum : de 3 à 6 heures (ateliers inclus) Durée du cycle : entre 3 et 5 ans A partir de 8 ans au minimum
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue, dossier de l'élève L'examen de 1 <sup>er</sup> cycle donne un accès direct au 2 <sup>e</sup> cycle

### 1<sup>er</sup> cycle Théâtre : cycle de détermination

<b>Objectifs</b>	Première découverte organisée de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage
<b>Contenus</b>	Repérage de la réalité théâtrale et des champs d'apprentissage Confrontations aux exigences du travail en groupe Découverte des exigences du « corps » théâtral Apprentissage du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre Mise en jeu de la prise de parole, individuelle et collective
<b>Organisation</b>	Éveil ou initiation préalable non obligatoire Durée hebdomadaire des cours : de 3 à 4 heures Durée du cycle : 1 an Age des élèves : à partir de 16 ans Entrée sur entretien avec l'équipe pédagogique
<b>Évaluation</b>	Auto-évaluation accompagnée par l'équipe pédagogique pour entrée en 2 <sup>e</sup> cycle

3<sup>e</sup> étape : vers l'autonomie2<sup>e</sup> cycle Musique

<b>Objectifs</b>	Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une bonne ouverture culturelle</li> <li>• l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome</li> <li>• la capacité à tenir sa place dans la pratique collective</li> </ul>
<b>Contenus</b>	Travaux d'écoute Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus Pratiques vocales et instrumentales collective Pratiques individualisées
<b>Organisation</b>	Durée du cycle : entre 3 et 5 ans Durée hebdomadaire des cours : entre 4 heures et 7 heures pour le cursus diplômant dont 45 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel Possibilité d'élaborer un cursus personnalisé diplômant ou non diplômant
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue, dossier de l'élève Examen terminal Cycle conclu par le brevet de fin de 2 <sup>e</sup> cycle qui donne accès au 3 <sup>e</sup> cycle et à l'examen d'entrée dans le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial Attestation validant les enseignements suivis dans le parcours sur contrat personnalisé

2<sup>e</sup> cycle Théâtre :  
enseignement des bases

<b>Objectifs</b>	Acquérir et entretenir une bonne disponibilité corporelle et vocale Aborder le jeu théâtral Acquérir les bases d'une culture théâtrale Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrales et aborder d'autres disciplines
<b>Contenus</b>	Maîtrise du corps, de la voix Improvisation et pratique du jeu Exploration des répertoires du théâtre Lecture d'œuvres, approche de l'écriture théâtrale, de la dramaturgie, ouverture sur les pratiques théâtrales contemporaines Rencontre avec d'autres modes et techniques théâtrales Rencontre avec d'autres disciplines artistiques
<b>Organisation</b>	Durée du cycle : 1 à 2 ans Durée hebdomadaire des cours : 3 à 6 heures
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue et présentation de travaux de fin de cycle Examen terminal Fin de 2 <sup>e</sup> cycle donne accès au 3 <sup>e</sup> cycle et à l'examen d'entrée en Cycle d'enseignement professionnel initial Attestation validant le niveau d'études

2<sup>e</sup> cycle Danse

<b>Objectifs</b>	Prise de conscience de la danse en tant que langage artistique Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques Initiation à l'endurance Capacité à s'auto-évaluer
<b>Contenus</b>	Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitement divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie Nouvelles acquisitions d'éléments techniques et du langage chorégraphique Acquisition des bases d'autres disciplines (ou poursuite de leur apprentissage) Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires Formation musicale du danseur Ateliers divers (voir 1 <sup>er</sup> cycle) Poursuite des liens entre les pratiques et la culture artistique et chorégraphique Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, spectacle)
<b>Organisation</b>	Durée du cycle : entre 3 et 5 ans Durée hebdomadaire minimum : de 3h30 à 6 heures (ateliers inclus) A partir de 11 ans
<b>Évaluation</b>	A l'entrée, pour les nouveaux élèves : examen du dossier et test de niveau Evaluation continue consignée dans le dossier de l'élève Examen de fin de cycle pour passage en 3 <sup>e</sup> cycle



4<sup>e</sup> étape : pour aller plus loin...3<sup>e</sup> cycle de formation à la pratique amateur Musique

<b>Objectifs</b>	Développer un projet artistique personnel Accéder à une pratique autonome Acquérir des connaissances structurées S'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur Pouvoir évoluer vers la pratique amateur
<b>Contenus</b>	Écoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique Contenus du cursus élaborés suivant les compétences nécessaires pour l'exercice des pratiques amateur Pratiques en référence au projet, réalisations transversales, relations avec la pratique amateur
<b>Organisation</b>	Cursus diplômant en filière ou en modules capitalisables Durée entre 2 et 4 ans (volume total d'environ 300 heures) Passerelles possibles avec le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue, dossier de l'élève et examen terminal Cycle conclu par le certificat d'études musicales (CEM)

3<sup>e</sup> cycle de formation à la pratique amateur Danse

<b>Objectifs</b>	Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques Développement de l'endurance et approche de la virtuosité
<b>Contenus</b>	Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique Découverte conseillée d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage) Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires Méthodologie pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques Formation musicale du danseur Ateliers divers (voir 1 <sup>er</sup> cycle)
<b>Organisation</b>	Renforcement des liens entre les pratiques et la culture artistique et chorégraphique Durée hebdomadaire minimum : de 5h30 à 12 heures (ateliers inclus) Durée : entre 2 et 6 ans A partir de 14 ans
<b>Évaluation</b>	Passerelles possibles avec le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial A l'entrée pour les nouveaux élèves : examen du dossier et test de niveau Evaluation continue, dossier de l'élève Cycle conclu par le certificat d'études chorégraphiques (CEC)

3<sup>e</sup> cycle de formation à la pratique amateur Théâtre :  
cycle d'approfondissement des acquis

<b>Objectifs</b>	Compléter et approfondir l'apprentissage d'une pratique autonome du théâtre en amateur Poursuivre l'entraînement corporel et vocal Privilégier le travail d'interprétation Approfondir la culture théâtrale Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils
<b>Contenus</b>	Pratique régulière de la danse et des techniques vocales Travail de la présence scénique seul, avec des partenaires, en direction du public Approche de la scénographie, de la mise en scène, des courants esthétiques Lecture d'œuvres Approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral
<b>Organisation</b>	Durée du cycle : 1 à 3 ans Durée hebdomadaire des cours : 6 à 12 heures
<b>Évaluation</b>	Évaluation continue et prestation finale devant jury Cycle conclu par le certificat d'études théâtrales (CET)

## QUEL INSTRUMENT CHOISIR ?

*Une question qui ne doit pas être prise à la légère*

Trouver l'instrument qui convient le mieux à un enfant est aussi le gage d'une réussite dans sa pratique artistique. L'aider à s'épanouir doit être le maître mot en la matière.

**T**out le corps participe, que l'on chante, joue du clavier, des cordes, des instruments à vent ou bien des percussions. La pratique d'un certain nombre d'instruments exige l'habileté des deux mains, la coordination des mains et des pieds, la maîtrise de la respiration abdominale, la souplesse des lèvres et des poignets, l'agilité et l'indépendance des doigts.

### LA MUSIQUE « C'EST DU SPORT »

Tout l'être s'investit, est en symbiose avec l'instrument pour réussir sa performance. L'instrument va aider l'enfant à se connaître, à se réaliser, ce qui nécessite un choix judicieusement adapté au caractère de chacun, comme le métier d'ailleurs et non pour faire seulement plaisir à maman ou papa.

En tant que directeur d'une école de musique, quand je reçois un nouvel élève, je ressens tout de suite ce qui domine chez lui (l'émotivité, l'intelligence ou le physique), compte tenu de son comportement général. Ensuite, pour les garçons, je pose la question suivante : quelle place souhaiteriez-vous jouer si vous pratiquiez le football (avant, milieu de terrain ou arrière) ? Leurs réponses me permettent de connaître leur combativité.

Puis, j'explique que dans chaque grande famille d'instruments, une dominante particulière de comportement est demandée au début de la pratique : pour l'émotion, la voix et les cordes frottées ; pour l'intelligence, les claviers (orgue, piano, clavecin, guitare, harpe, accordéon et percussion) et pour le physique, les instruments à vent.

### POUR EN SAVOIR PLUS

« Quel instrument pour quel enfant ? »  
de Laurence Beauvillard  
aux éditions Marabout (2003)

### LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Le parallèle entre l'orchestre et une équipe de football éclaire sur les prédispositions attendues pour la pratique de chaque instrument. Parmi les cordes frottées, le violon demande un tempérament volontaire et combatif pour tenir la partie du dessus (avant), alors que l'altiste (violon alto) rayonne comme un milieu de terrain au sport ou comme un animateur de MJC. Le violoncelliste a la posture du penseur : collaborateur discret lorsqu'il joue dans le grave, il doit ressortir de la masse orchestrale à certains moments (arrière). Enfin, le contrebassiste est le roc qui portera toute la musique des autres, leur assurant la justesse. Il est dans les buts.

Dans la famille des cuivres, le trompettiste doit avoir les qualités d'un avant de football, le corniste est un milieu de terrain qui rayonne (le cor est le seul instrument qui a une diffusion de son totalement spatiale), le tromboniste est espiègle (le trombone est l'instrument du clown ou bien du soldat qui tient son fusil) et surgit quand on y pense le moins, le tubiste (tuba) égale le contrebassiste à cordes et l'arrière de football.

Pour les bois, la posture du joueur de flûte traversière n'est pas propice à l'humilité (buste en avant, tête relevée et bras en l'air), alors que le hautbois et le basson nécessitent une force intérieure peu commune en raison de la forme du tube (cône très fin à l'embouchure qui retient l'énergie, la pression dans la tête équivaut à celle d'un plongeur sous-marin en eaux profondes). La clarinette et la flûte à bec sont plus naturelles, étant des tuyaux cylindriques. Enfin, le saxophone, connoté jazz par son répertoire de prédilection, peut rester assez classique et proche du cor d'où il tire sa forme (tout dépend du professeur).

L'orgue convient aux matheux car il est



très cérébral et demande des qualités d'analyse et d'anticipation constantes. L'accordéon de concert est son pendant avec un répertoire complet aujourd'hui. Le piano, pour sa part, a un jeu caractériel (émission du son en fonction de la frappe de la touche), donc très différent de l'orgue et son répertoire de prédilection est le romantisme.

La guitare classique est à l'égal du clavecin et de la harpe, un instrument très intéressant mais pas toujours bien connu (une contrainte : la taille en forme de plectres des ongles de la main droite).

La percussion est un ensemble de disciplines complexes qui demande toutes les qualités comme pour les autres claviers mais peut-être plus encore, à cause des sons qui sont à fabriquer à chaque instant sauf sur les claviers (de la finesse à la force tranquille, du soutien métrique à la discrétion du joueur de triangle).

L'orchestre est une grande famille où chacun travaille pour le bien commun sans rivalités mais en complémentarité. En résumé, ce n'est donc pas à la légère que l'on choisit de pratiquer un instrument. Une mauvaise orientation peut limiter l'épanouissement du musicien. En revanche, une pratique bien adaptée permettra à l'instrumentiste de dépasser la technique pour goûter la beauté de l'art. •

Bernard Gélinau  
Directeur de l'école de musique agréée  
du Pays de Château-Gontier



## OUVERTURES AUX AUTRES ESTHÉTIQUES

*Quand la musique traditionnelle intègre les conservatoires.*

Les départements de jazz, de musiques actuelles amplifiées, de musiques anciennes, de musiques traditionnelles ont aussi apporté leur pierre à l'évolution des enseignements. Entretien avec Laurent Bigot, professeur ressources au CRD de Brest.

### Quel est le principal bénéfice de l'enseignement de la musique traditionnelle en conservatoire ?

Avoir à côté de soi, un système d'enseignement qui fonctionne sur l'oralité. C'est l'introduction de l'oralité dans les conservatoires, un moyen de "désacadémiser" l'institution. Cela a permis les échanges entre les différentes disciplines et de voir aussi les autres manières de procéder.

Avant, la musique traditionnelle fonctionnait sur la ressource associative, le danger était qu'elle se délite. Ce qui n'est pas le cas. En vingt ans, nous avons eu le temps de l'éviter. Tout le monde est gagnant. Un autre danger : on croyait que notre présence en conservatoire bloquerait l'évolution de la musique traditionnelle.

### L'enseignement est-il rythmé par un passage de cycle ?

L'évaluation que je fais des élèves est pour moi une aptitude à s'intégrer de manière de plus en plus efficace dans notre vie musicale, à animer une soirée de danse. Avec cette aptitude, potentiellement je le placerai dans une entrée en 3e cycle. C'est une évaluation dans sa pratique, dans l'évolution de sa situation d'autonomie. On essaye de transmettre le rapport que nous avons avec des anciens musiciens complètement autodidactes qui nous propulsaient sur scène. On veut donner la même chance aux élèves. Faire prendre



conscience aux jeunes que la musique a toujours évolué. On essaye de leur apporter une vision historique de l'évolution de la musique traditionnelle, de leur donner des outils pour qu'ils soient des acteurs.

En DEM deux cas de figure : ceux qui arrivent pour apprendre la discipline et ceux qui arrivent juste pour un DEM et viennent chez nous pour le complément, l'aspect analytique.

### Pouvez-vous préciser pour nos lecteurs ce que traduit la notion "d'aspect analytique" ?

Aborder le répertoire sous ses aspects techniques, de sa structure et de manière analytique pour pouvoir composer, créer. On est toujours dans l'oralité. Si par exemple, on a dans son répertoire 50 thèmes de gavotte, on cherche à comprendre comment ils sont formés. C'est passer, pour ces élèves, de l'implicite à l'explicite. A partir de cette réflexion, on pourra arriver à une création en filiation. Avoir un DEM c'est pour ensuite aussi aller en CEFEDEM afin d'être des transmetteurs et pas seulement de simples interprètes.

### Combien êtes-vous en région ?

Je suis le seul professeur res-

sources en région Bretagne, en Finistère, alors qu'il y a énormément de demandes au niveau régional. C'est donc une réponse individuelle qui est apportée dans les autres départements, en apportant la même réponse que celle d'il y a vingt ans : frontière entre le bénévolat privé et un statut de professionnel.

### Pourtant des enseignements de musique traditionnelle existent dans d'autres conservatoires ?

Effectivement, si je suis le seul "professeur ressources" ainsi intitulé, ma discipline est enseignée dans pratiquement tous les établissements contrôlés (Rennes, Quimper, Vannes, Lorient) et dans presque toutes les écoles municipales. Nous devons être la première région de France, aussi bien en nombre d'élèves qu'en nombre de sites institutionnels et associatifs ou qu'en nombre de professeurs diplômés (9 CA, je crois, et une centaine de DE).

### Touche-t-on du doigt les limites du système actuel ?

On devrait multiplier les subventions. La même chose peut être imaginée en chant choral, en danse, dans les instruments d'orchestre d'harmonie... Cela me rappelle le type d'emploi qu'on pouvait lire avant dans la CMF Commune rurale "cherche directeur qui dirige orchestre d'harmonie". C'est un choix des conseils généraux.

### Faites-vous des échanges entre régions ?

A Brest, nous avons déjà effectué des échanges de classes et d'enseignants en violon traditionnel avec le Limousin. Matériellement c'est toujours un peu difficile à organiser. Mais l'association des enseignants de musique traditionnelle nous permet de nous tenir au courant, de savoir ce qui se passe ailleurs. •

**Pour en savoir plus, consulter le site de l'AEMDT**  
L'AEMDT (Association des Enseignants de Musique et Danse Traditionnelles) regroupe et fédère les professionnels de l'enseignement des musiques et danses traditionnelles de toutes origines, qu'ils exercent dans le secteur public (enseignement musical spécialisé) ou dans le secteur privé ou associatif. A consulter aussi, le site de la FAMDT (Fédération des associations de Musiques et Danses traditionnelles).

# L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE EN 1<sup>ER</sup> CYCLE

## *Avec ou sans chaussons ?*

Quand on assiste à des spectacles de danse, les limites entre les différentes esthétiques : classique, contemporaine, jazz et autres paraissent floues. L'impression est fort différente dans le département danse d'un conservatoire : là, les disciplines sont clairement définies, les styles se côtoient, se complètent ou parfois même s'opposent.

**L**es directives officielles qui organisent la progression de l'élève dans des cycles bien définis, laissent aux établissements le choix d'organiser l'enseignement entre les disciplines comme ils le souhaitent pour les deux premiers cycles. Ainsi, dans certains établissements, l'enfant suit les cours dans deux disciplines dès la 1<sup>ère</sup> année (souvent classique/contemporain ou classique/jazz). Dans d'autres, les premières années sont consacrées à une seule discipline au choix. Pour d'autres encore, c'est par la danse classique que tout commence et ce n'est que plus tard que les autres disciplines sont accessibles.

Bien sûr, il arrive que ces propositions soient conditionnées par la disponibilité des professeurs ou les contingences des studios mais, le plus souvent, il s'agit de choix pédagogiques, fruits de réflexions sur le cheminement qu'un apprenti danseur doit parcourir.



CRR Nantes, Danse contemporaine

### DES VISIONS DIVERSES DU 1<sup>ER</sup> CYCLE

Il nous a donc semblé intéressant d'interroger trois professeurs de danse coordinateurs du département danse de leur CRR sur leur vision du premier cycle (cf. encadrés). A Lyon (Maryse Egasse) et à Nantes (Anne Carrié), les élèves

suivent, dès le début, des cours dans deux disciplines à part égale : c'est le 50/50. A Angers (Arnaud Coste), le cursus commence par la danse classique, la danse jazz n'arrivant qu'en fin de deuxième cycle.

Tous ont mis en place des années d'été, l'accès au 1<sup>er</sup> cycle se faisant à partir de l'âge de 8 ans. Pour les deux conservatoires proposant des cycles combinés, le 1<sup>er</sup> cycle est idéalement ouvert à tout enfant qui le souhaite mais, comme il doit se faire une sélection par manque de place, elle se fera sur l'envie de l'enfant, « l'œil qui pétille », « l'appétence du mouvement » et non pas sur ses aptitudes physiques (même si il est indispensable à tout enfant de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse).

Pour Angers, l'approche est différente : les problèmes physiologiques (hyperlordose, mauvais appuis) sont le premier critère de non-sélection, puis les tests se feront sur la capacité d'écoute et de mémorisation du mouvement : pas de surprise, les enfants qui se présen-

### Arnaud Coste, responsable du département danse du conservatoire d'Angers

Pour Arnaud, Coste, les différentes esthétiques de danse sont complémentaires. En revanche l'approche doit se faire nécessairement par une seule discipline car le temps manque pour mener à bien et approfondir deux apprentissages différents. L'enseignement pourrait devenir confus pour l'élève.

Le choix de la danse classique s'impose comme une évidence : l'apprentissage de cette discipline est tout à fait formalisé, parfaitement connu et structuré. Chacun sait, étape par étape, par où il faut passer pour construire un danseur. C'est donc à ses yeux une discipline complète au langage universel à partir de laquelle on peut aborder ultérieurement, si on le souhaite, les autres disciplines. Il reconnaît la réalité des reproches qu'on a pu faire au classique d'une rigueur pouvant virer au conservatisme mais il soutient que rien n'empêche un professeur d'aujourd'hui d'être ouvert dans sa méthode pédagogique, et que la danse classique a évolué dans son langage et que de nombreux professionnels du contemporain et du jazz ont été formés à la base par le classique.

## Maryse Egasse, professeur de danse classique au CRR de Lyon

Elle souligne que la danse classique est une base essentielle pour toutes les danses « une de ses grandes forces est son langage universel mais le classique est un art et je souhaite qu'on ne le réduise pas à un solfège au service des autres. C'est une chose que je crains quand on l'impose comme passage obligé avant de pouvoir accéder à d'autres disciplines ».

Interrogée sur l'adéquation entre cette discipline et les enfants actuels, elle nous dit « cette discipline exigeante, voire ardue, ne fait pas peur aux élèves et un nombre certain s'y retrouve et en arrivant au second cycle, ils sont majoritaires à choisir une dominante classique. »

Mais elle met également en avant les avantages à ses yeux d'un cursus combiné. L'élève a accès à des espaces différents pour se révéler : si l'un va être plus à l'aise avec le classique, sa rigueur et sa méthode, l'autre trouvera son mode d'expression dans le contemporain ou le jazz, où il trouvera la créativité et l'ouverture dont il a besoin...

Dans tous les cas, ce double apprentissage permet une plus grande ouverture : la petite fille qui ne rêvait que de tutu va découvrir que la danse, c'est aussi tout autre chose et celui qui ne connaissait que les danses actuelles va découvrir ce socle commun culturel qu'est la danse classique. Que ces enfants deviennent les danseurs de demain ou les amateurs et spectateurs des premiers, cet apprentissage diversifié précoce sera un atout pour eux.

tent ont, soit profité du cycle d'éveil, soit déjà suivi des cours en école associative ou privée.

### LA DIMENSION ARTISTIQUE AVANT TOUT

Les textes officiels présentent des critères très précis pour les évaluations de fin de cycle. Tous s'y réfèrent mais, là aussi, les regards différents mettent en avant des exigences différentes. Là où Arnaud Coste va chercher la maîtrise technique et la perfection du geste, Maryse Egasse attend de l'élève qu'outre les acquisitions techniques, il ait appris à se concentrer, à se rendre disponible pour le moment du cours,

qu'il ait appris à apprendre afin de profiter au mieux d'un 2<sup>e</sup> cycle plus tourné vers la technique. Quant à Anne Carrié, elle met l'accent sur la prise de conscience de l'élève du rapport à son corps, à l'espace et au temps. Mais rassurons-nous, il y a bien une valeur commune que recherchent ces trois professeurs si différents : la dimension artistique. Il faut que « la prestation de l'élève ait du sens », qu'« il fasse passer quelque chose », que « son mouvement soit habité ». Il ne saurait y avoir d'enseignement artistique digne de ce nom sans cette notion.

Le monde de l'enseignement de la danse est un monde de gens passionnés, habités par leur art et par des convictions dont les divergences de vue sont parfois inconciliables. Ceux que vous côtoyez ont peut-être des idées encore différentes de celles exprimées par ces trois professeurs. Mais ce sont des professionnels, diplômés qui pratiquent, pour le plus grand nombre, leur métier avec sérieux. Ils partagent des certitudes : offrir le maximum aux élèves, savoir concilier l'enseignement des amateurs et celui de ceux qui deviendront professionnels, savoir être à l'écoute des demandes des élèves d'aujourd'hui et leur donner les moyens de se construire avec cet art. Ils sont conscients que la danse est une forme d'art fragile et complexe à pratiquer, quelle est une discipline exigeante pour tous, y compris pour les familles des élèves danseurs...

Alors, vous parents, n'hésitez pas à aller discuter avec eux pour mieux comprendre leur démarche.

Et tout ceci avec ou sans chaussons ? •



## Anne Carrié, professeur de danse contemporaine à Nantes

Interrogée sur la pertinence de faire démarrer des petits avec le contemporain, Anne Carrié souligne que, contrairement à ce que pourrait laisser croire l'extrême diversité d'expression de la danse contemporaine, il existe des fondamentaux propres à cette esthétique, que ce sont bien ces bases qui sont enseignées en 1<sup>er</sup> cycle. Certes, un seul professeur de contemporain ne pourra enseigner à un enfant toute la danse contemporaine, mais « un seul professeur de classique ne pourra pas non plus tout enseigner à un élève et c'est bien une des forces de l'enseignement des conservatoires que d'offrir des palettes différentes au travers des différents enseignements et plus tard des masterclass. »

Elle nous parle également de l'approche du mouvement si différente entre les deux esthétiques « en classique, chaque mouvement est décomposé pour en arriver à la maîtrise complète, les acquisitions se font par l'accumulation des connaissances. Alors qu'en contemporain, l'approche se fait par le mouvement dans sa globalité, puis par l'expérimentation de l'enfant lui-même et enfin par la structuration. »

Anne Carrié fait remarquer que si elle est tout à fait persuadée des bienfaits d'un système d'enseignement combiné, en revanche celui-ci ne peut fonctionner que si les professeurs arrivent à s'entendre pour travailler dans une même direction. Les individualités très fortes et les différenciations très marquées entre les professeurs des différentes esthétiques rendent parfois tout dialogue impossible, il y a alors pour un jeune élève beaucoup plus à perdre qu'à gagner de se trouver pris entre deux mondes inconciliables. Ce point est également mis en avant par Arnaud Coste.



## UN PROJET AMBITIEUX POUR LE 1<sup>ER</sup> CYCLE

### *Les ensembles débutants du conservatoire de Nantes*

D'ordinaire, un élève qui va commencer un instrument au conservatoire, aborde la pratique instrumentale avec un professeur seul ou avec un ou deux autres élèves ; à un autre moment de la semaine il reviendra pour son cours de formation musicale pour apprendre à lire la musique, il chantera et apprendra les bases de la théorie musicale ; quant à la pratique collective elle viendra plus tard... car souvent ces différentes matières sont dissociées

**A**vec les *ensembles débutants*, le conservatoire de Nantes offre à ses jeunes élèves du « trois en un » : l'élève va se retrouver avec d'autres débutants de la même famille d'instrument. Il va, en même temps, se familiariser avec son instrument, la pratique collective et la formation musicale. Un cours est consacré à la pratique d'ensemble et à la formation

musicale, le second est tourné vers l'apprentissage de l'instrument en lui-même.

A la fin de l'année, de l'avis des participants à ce dispositif, le résultat est tout à fait concluant : les enfants jouent ensemble, ils ont acquis les bases du jeu de l'instrument et semblent à l'aise avec leurs partitions.



#### UN PROJET NÉ DE LA CONJONCTION DE PLUSIEURS EXPÉRIENCES

Depuis maintenant 9 ans, à l'école Urbain Leverrier, dans un quartier peu favorisé de Nantes, a vu le jour une fanfare à l'école, animée par un professeur du conservatoire. Comment ça marche ? Point de solfège, point de partition, on apprend ici par mimétisme. On regarde, on écoute, on se concentre et on imite ceux qui savent. Résultat ? «Le niveau atteint par les élèves nous a obligés à revoir à la hausse nos ambitions de concert », explique Jean-Jacques Metz, professeur de trompette et chef d'orchestre de la fanfare. La fanfare «Urbain Leverrier» est une formation reconnue, invitée à se produire; son chef est même obligé de faire attention de ne pas prendre trop d'engagements : elle a été invitée au CRR de Paris pour la semaine des cuivres au mois de mars dernier.

Au sein du conservatoire aussi, on cherche des évolutions pédagogiques : c'est l'expérience des maîtres uniques, lancée en 1999. Les enfants débutent en cours semi-collectif, 3 ou 4 autour du même instrument et les cours de formation musicale sont conçus en fonction de l'apprentissage de l'instrument. Ce projet a marqué le début du travail en collaboration entre professeurs d'instruments et professeurs de formation musicale. Il a montré aussi ses limites. Alors le conseil pédago-

### Echos des professeurs

#### JJ METZ, PROFESSEUR DE TROMPETTE

« Le grand atout de ce projet, c'est qu'enfin l'enfant et la musique sont remis au cœur du dispositif et la formation musicale retrouve sa véritable raison d'être. Les résultats en musique d'ensemble sont remarquables, la petite fanfare qui réunit les 3 années est certainement la meilleure de France à son niveau et les résultats individuels sont au moins aussi bons qu'avec l'enseignement traditionnel d'un conservatoire. Ceci dit, ce projet implique un travail en équipe entre les professeurs du même département et un professeur de formation musicale. Ceci n'est pas faisable partout ! »

#### MV CADORET, PROFESSEUR DE VIOLON

« Pour moi, la grande réussite de ce projet est le sourire des enfants associé à la qualité du travail fait. Il y a une émulation et une stimulation formidable. Bien sûr, ce projet est un grand bouleversement dans nos habitudes pédagogiques : nous sortons complètement de la relation maître à élève : nous sommes une équipe d'enseignants avec un groupe d'élèves. C'est une relation nouvelle, nous devons appréhender le phénomène groupe. Au niveau des acquisitions, elles ne se font pas dans le même ordre que d'habitude ! Nous avons des élèves qui intègrent tout de suite des notions harmoniques et rythmiques qui sont d'habitude les points faibles des jeunes instrumentistes des cordes frottées, instruments mélodiques par excellence. »

#### JP BRÉHU, PROFESSEUR DE FORMATION MUSICALE ET CHEF D'ORCHESTRE

« M'associer aux *petits archets* est passionnant, en tant que professeur de formation musicale, je vois des enfants ravis de venir, leur instrument à la main et intéressés par ce qu'on leur apprend. La présence d'un collègue instrumentiste pendant mes cours est très enrichissante même si il faut parfois jongler entre les styles différents des uns et des autres. En tant que chef d'orchestre, je trouve fabuleux de voir des réflexes de jeu collectif se mettre en place dès le début ; l'apprentissage d'un rythme ou de l'intention ne reste pas une donnée spécifique à mon cours, elle est immédiatement vécue par le groupe. Ce qu'il y a de très différent, c'est le pari de ne pas faire d'écrit du tout pour les deux premières années. Cela ne doit pas poser de problème puisque ce projet propose de faire le 1<sup>er</sup> cycle de FM en 4 ans mais les modes d'évaluation doivent être adaptés ! »



gique s'est lancé vers une nouvelle étape : les ensembles débutants.

#### **LA PETITE FANFARE DU CONSERVATOIRE**

Jean-Jacques Metz, fort de l'expérience de la fanfare à l'école, a été chargé du lancement du projet à la rentrée 2005 ; il a travaillé avec ses collègues du département des cuivres (F.Mérand cor, M.Berger tuba et M.Remaud trombone) et Danièle Taitz, professeur de formation musicale émérite. Ils ont accueilli un groupe d'enfants qui ont été répartis par instrument et se sont lancés dans l'aventure. Les résultats ont encouragé à poursuivre les efforts dans cette direction : à la fin de l'année scolaire, non seulement les petits étaient dégourdis sur leurs instruments mais leur niveau en solfège était comparable à celui des élèves qui avaient suivi des cours traditionnels.

#### **VERS UNE GÉNÉRALISATION...**

L'année suivante, d'autres groupes se sont lancés (les cordes, la musique traditionnelle, la musique ancienne...) et à la rentrée 2008, l'ensemble des départements du conservatoire sera concerné (y compris un projet du même type pour les voix).

Nous avons recueilli l'opinion des différents acteurs de ce projet : parents d'élèves, professeurs (cf. encadré) et direction du conservatoire.

Les parents concernés interrogés à ce sujet sont très favorables à ce projet : les prestations publiques en ensemble sont très valorisantes et le travail en groupe favorise la création des liens entre les enfants. Certains parents qui connaissaient l'ancien système sont un peu inquiets pour la formation musicale : leurs enfants auront-ils les compétences pour réussir les évaluations dans ce domaine? D'autres s'interrogent sur les défauts techniques qui pourraient s'installer. Mais tous sont unanimes pour dire que c'est un projet formidable.

#### **EN CONCLUSION, PIERRE GALLIER DIRECTEUR ADJOINT DU CRR DE NANTES**

« Ces cours structurèrent l'apprentissage "orchestre-instrument-solfège" et permettent à l'élève de faire le lien entre ces différents axes de formation. C'est également pour les professeurs la structuration d'une véri-

table "équipe pédagogique".

Chaque cours nécessite de venir avec son instrument; donc offre au minimum 2h par semaine de jeu instrumental ; il ne s'agit donc pas d'une "défaite" de l'enseignement spécialisé mais d'une organisation visant au contraire à renforcer notre efficacité pédagogique.

Il s'agit là d'une orientation pédagogique qui donne à ce 1<sup>er</sup> cycle sa couleur propre ; nous cherchons à construire un schéma pédagogique particulier à ces toutes premières années de l'apprentissage musical. Ce « savoir-faire » pédagogique s'appuie sur la dynamique qui jaillit de la pratique d'ensemble.

Mais, et c'est peut-être le plus stimulant, nous pensons être bientôt en mesure de répondre au défi de la démocratisation de la pratique instrumentale et vocale, en partenariat avec l'Éducation Nationale, grâce à des outils pédagogiques éprouvés et pertinents. »•

Photos : Jean-Michel Meunier

# Diam

Toutes les partitions de musique chez vous plus vite !

Par téléphone ou internet

Partitions de musique, méthodes, accessoires...



Allô-commande

**0 825 00 3426\***

Commande internet

**www.diamdiffusion.fr**

\* 0,15 € / min  
Outre-mer et étranger : 0 825 826 021





# RENNES

## *Bruits de couloir*

Bruits de Couloirs est un événement musical qui rassemble chaque année, depuis trois ans, le Collège Anne de Bretagne et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes.

La manifestation, qui s'étend sur une journée (des répétitions générales au concert final) se déroule en deux temps : une série de concerts déambulatoires, les « concerts nomades » pour lesquels le public suit son propre itinéraire à l'intérieur d'une offre de lieux et de musiques disséminés dans tout l'établissement scolaire ; un rassemblement en soirée, des grandes formations et des « projets musicaux » d'envergure importante dans un lieu final de concert.

Devant l'intérêt de tous les partenaires, la journée s'est progressivement enrichie à la fois en termes de cultures musicales, de participants et de publics. Ainsi, aux classes d'instruments et de formation musicale, aux ateliers de pratique collective, de musique improvisée, aux présentations de chants des classes est venue s'ajouter la participation de la Maîtrise de Bretagne, de l'orchestre à cordes du Conservatoire et de la Musique militaire de la Région Terre Nord-Ouest.

Enfin, deux moments « gustatifs » ont vu le jour sous l'impulsion du chef de cuisine du Collège Anne de Bretagne : un

déjeuner déclinant une « gamme de saveurs », mis en musique par une scène ouverte aux jeunes musiciens et chanteurs et, pour clôturer les festivités, un cocktail offert aux participants.



Multiplés concerts tout au long de la journée

### UNE MULTITUDE DE "BOITES À MUSIQUE"

Bruits de Couloirs a la volonté d'exploiter la singularité des locaux qui l'abritent. De par son histoire, le Collège Anne de Bretagne s'étend sur une vaste superficie bâtie et son architecture présente une grande diversité de styles. Cet espace singulier se prête facilement à une « mise en sons » permettant d'alterner et cumuler ensembles vocaux ou chœurs importants, ensembles de musique de chambre ou formations symphoniques, répertoires intimistes ou musiques amplifiées. C'est d'ailleurs de cette idée de « mise en sons » des bâtiments que sont nés les concerts nomades.

En 2008, plus d'une trentaine de concerts et de moments musicaux ont été programmés dans 7 lieux fonctionnant simultanément : halls, salles de classe, auditorium, salle de restauration, cour... Près de 600 spectateurs ont déambulé au milieu de la multitude de « boîtes à musique » fournie par les concerts nomades. Les 250 spectateurs du concert final ont profité d'une palette diversifiée de répertoires et de talents : des chants polyphoniques évoquant la culture africaine, un conte musical, un concerto de Vivaldi pour 2 violons et orchestre, des pièces pour piano à quatre mains, des œuvres chorales de Rachmaninov...

### UN TEMPS FORT DANS L'ANNÉE

Comme d'autres projets visant à mieux agréger les élèves des classes de CHAMD et les élèves des classes traditionnelles (séjour Neige et Musique, voyages d'étude à l'étranger, Chœur des jeunes etc.), cette manifestation permet de valoriser les talents de chacun quel que soit son niveau de pratique musicale et elle participe à l'identité de l'établissement scolaire. Les liens forts qu'elle a établis entre des enseignants séparés par leurs ministères de rattachement se nourrissent d'une pratique concrète et vivante, d'une émotion musicale vécue et partagée ensemble. ●

### Cholet, le concert des Parents

#### Une aventure partie d'une idée simple

Pourquoi toujours écouter nos « petits génies » ? De quelle manière faire ressortir des placards les instruments des parents et faire chanter les chanteurs de « salle de bain » ? Voilà 7 ans que cette idée nous permet de partager des moments intenses et joyeux et 6 spectacles différents de plus en plus élaborés.

Le premier spectacle sans prétention, monté avec des instruments variés, des musiciens de tous niveaux et un groupe de chanteurs (parents et élèves adultes), avait pour thème « la chanson française ». L'année suivante, nous nous sommes attaqués aux grands chœurs.

Devant le succès et le plaisir des « artistes », et grâce à la disponibilité de notre chef bénévole et le soutien inestimable d'un professeur de formation musicale, nous n'avons pas reculé devant leur proposition de monter les grands chœurs de « La Périchole ».

#### De plus en plus audacieux

Poursuivant sur notre lancée, nous avons enchaîné avec des extraits de « La Vie Parisienne » comprenant des chœurs et des solos, suivi de « Don Quichotte » en 2006.

L'année suivante, les chefs ont créé un spectacle tiré de la bande dessinée « la corde au cou » avec des morceaux choisis de chanson française. Ce spectacle, « les Daltons se marient », a été repris plusieurs fois cette année.

Grâce à cette expérience, nous avons tissé de nouveaux liens entre parents et nous avons engrangé une foule de souvenirs et profité de moments festifs et conviviaux, les spectacles ayant fait salle comble !



Cholet, les parents sur le devant de la scène.

APEC Cholet

Michel Seince



# L'ERGONOMIE DU GESTE MUSICAL

## *Une conférence-atelier au CRR de Cergy-Pontoise*

Parce que le thème de l'ergonomie du Geste Musical est un sujet insuffisamment traité dans les conservatoires, l'association MUSE a décidé de lui consacrer sa conférence annuelle en février 2008.

La plupart des musiciens sont confrontés un jour ou l'autre à des problèmes touchant leur corps lors de la pratique instrumentale. Ils répètent inlassablement des morceaux, des phrases, plusieurs heures par jour. La connaissance que le musicien a de son corps, son anatomie, sa physiologie, est donc d'une importance capitale. Elle lui permet d'éviter les gestes anti-physiologiques qui ne respectent pas les axes naturels des articulations, des muscles... et de développer une ergonomie de son geste musical. Prévenir des pathologies, les traiter à l'aide d'un thérapeute, jouer libéré de contraintes physiques inutiles donc accroître ses performances, telles sont les possibilités s'offrant au musicien qui apprend à s'utiliser de manière optimale.

### **UNE CONFÉRENCE POUR LA THÉORIE, DES ATELIERS POUR LA PRATIQUE**

Cette première conférence-atelier a remporté un grand succès, réunissant une soixantaine de participants (élèves, parents d'élèves musiciens amateurs, professeurs) en présence de Madame Brayer, directrice du CRR de Cergy-Pontoise. Les trois intervenants sont membres de l'association européenne Médecine des Arts. Cette association a été créée afin de développer la recherche sur l'approche médico-scientifique des pratiques artistiques, améliorer la prévention dans ce domaine et en diffuser l'information en direction des artistes, enseignants et thérapeutes. Florian Chrétien et Fabrice Julien, kinésithérapeutes à la clinique du Musicien, sont venus accompagnés de Philippe Chamagne, co-fondateur de Médecine des Arts, qui a apporté son expérience et pris en charge un atelier.

Florian Chrétien et Fabrice Julien ont présenté les pathologies liées directement à la pratique de l'instrument :

- les tendinites (inflammation des tendons) et les syndromes de surmenage (fatigue musculaire telle que le muscle ne peut pas « récupérer », associée ou non à une tendinite) ;
- les syndromes de compression : un nerf ou un vaisseau sanguin est enserré dans un de ses passages à travers les divers éléments d'un membre. Le jeu s'en trouve ralenti, moins précis, la fatigue arrive plus vite et la récupération est plus longue ;
- les dystonies de fonction : dérèglement d'un mouvement appris pouvant mener à l'incapacité totale de jouer d'un instrument.

### **TRAITER ET PRÉVENIR LES DOULEURS**

Les traitements permettent d'en soigner les conséquences

(douleur, fatigue), mais la kinésithérapie agit également sur les causes, afin de régler le problème de fond. Le traitement se déroule en 4 phases : prise de conscience corporelle, puis des positions physiologiques, tonification musculaire ciblée et rééducation à l'instrument. Ce traitement de fond s'applique aussi dans une optique de prévention et d'accroissement des performances. La prise en charge est personnalisée en fonction du problème et des spécificités de chacun. Elle fait suite à un bilan réalisé sans, puis avec instrument, et à un dialogue entre le kinésithérapeute rééducateur spécialisé et le musicien. Le travail est entrepris en collaboration avec le musicien qui participe activement à sa rééducation.

Il est important pour les musiciens de connaître son corps et d'acquérir des notions de base d'anatomie et de physiologie afin de développer une gestuelle et une posture ergonomiques. Les deux intervenants en ont donné les grandes notions.

et une posture ergonomiques. Les deux intervenants en ont donné les grandes notions.

### **CONNAÎTRE SON CORPS**

Ces notions ont ensuite pu être découvertes de façon pratique par les participants grâce aux ateliers animés par les intervenants. Le travail s'y est déroulé en trois phases :

- découverte sur son propre corps des différents éléments anatomiques présentés lors de la conférence ;
- prise de conscience des effets de la pesanteur sur le corps dans la posture debout et assise ;
- analyse des postures et gestuelles des participants et conseil personnalisé afin d'optimiser le confort et prévenir la pérennisation de gestes anti-physiologiques.

Cette initiation a permis de sensibiliser les participants à l'importance de l'ergonomie du geste musical. Une fois ces connaissances apprises, ressenties, assimilées, le musicien jouera en mouvement, libéré des contraintes physiques. Il pourra alors se protéger autant que possible de problèmes physiques liés à sa pratique instrumentale, et améliorer sa performance en termes de précision du geste, de rapidité d'exécution et d'endurance. •

Sylvie Antonini – Présidente de MUSE (APEC du CRR de Cergy-Pontoise)

Florian Chrétien – Clinique du Musicien

Un document plus complet est consultable sur le site de la FNAPEC



# QUAND LES CHAM CHANTENT

## *Deux concerts mémorables*

Depuis plusieurs années, le CRD d'Agen et le CRC de Marmande mènent des projets pédagogiques et artistiques communs, notamment dans le domaine des pratiques collectives.

**L**e 13 juin à Marmande et le lendemain à Agen, les deux classes d'orchestres symphoniques ont été réunies pour accompagner les élèves des CHAM.

Dans le cursus de ces CHAM, le chant est un élément indispensable à la croisée de tous les axes d'apprentissage. Il réunit ainsi 140 élèves des CHAM d'Agen et de Marmande autour des grands Choeurs d'Opéra.

C'est la deuxième fois que ces deux chœurs se retrouvent. En 2005, ils avaient interprété ensemble des Tangos et de la musique Sud-Américaine. Au programme cette année, Bizet, Borodine, Puccini, Tchaïkowsky, Verdi et Wagner. C'est un



répertoire très important de l'histoire de la musique que M. Murillo et Cathy Judith, les professeurs des deux collèges, ont souhaité faire découvrir à leurs élèves afin d'élargir leur culture musica-

le et qu'ils ont partagé avec les publics de Marmande et d'Agen. L'occasion également pour le public et les élèves d'apprécier le talent de Roger Pujol, ténor de grande renommée, dans un répertoire beaucoup plus lyrique.

### RENCONTRES

Chaque année les élèves CHAM ont la possibilité de se produire une ou plusieurs fois en concert dans des configurations très variées et enrichissantes comme par exemple, cette année, autour des grands chœurs d'opéras.

Ce projet avait pour but, d'abord, de familiariser les élèves à ce répertoire très riche et difficile et ensuite de rapprocher, le temps d'une année, les classes CHAM de Marmande et Agen ainsi que les deux orchestres des conservatoires respectifs. Il en a résulté deux concerts de bonne qualité qu'ont donnés

ces deux ensembles, fruit d'un travail de longue haleine, mené par les deux équipes de professeurs CHAM qui ont offert la possibilité aux enfants de se produire accompagnés par un grand orchestre symphonique, constitué de professeurs et d'élèves instrumentistes, ce qui, pédagogiquement, présentait un grand intérêt pour tous les participants.

Les instrumentistes ont pu se mesurer à ce répertoire d'orchestre difficile mais formateur et les choristes ont eu, quant à eux, à aborder des chœurs à trois ou quatre voix différentes, leur demandant une écoute attentive des autres et une certaine technique vocale pour les interpréter.

Le concert au Sacré Choeur d'Agen a par ailleurs été filmé et sortira en DVD à la rentrée.

### LES PROJETS

Les projets prévus pour 2009 sont les suivants : travail autour de la musique sud-américaine, concert avec le groupe Los Soles, avec au programme la Misa Criolla d'Ariel Ramirez et des œuvres diverses du répertoire traditionnel, en première partie, avec participation de l'école Jean Jaurès et des quelques classes non-CHAM du collège, afin de favoriser le rayonnement des CHAM et leur ouverture. •

*L'APEC Maurice Ravel de Marmande remercie, pour leur soutien, M. Marois, Recteur de l'Académie de Bordeaux, M. Prochazka, Inspecteur d'Académie du Lot-et-Garonne, Mme Walczak, Inspectrice Pédagogique Régionale de Musique, Mme Delaeter, Principale du Collège Ducos du Hauron à Agen, M. Kieghelman, Proviseur de la Cité scolaire de Marmande.*



### Témoignage de Matthieu

**Un orchestre à cordes frottées, avec un piano, des timbales, des bois, quelques cuivres, accompagnait le chœur, ce qui embellissait l'ensemble. Dans certains morceaux, des solistes chantaient, le tout étant dirigé par un chef d'orchestre. C'étaient deux beaux concerts.**

### Témoignage de Mathilde

**J'ai découvert la musique avec l'Association Musiquenvie dirigée par le professeur Alban Lapeyre.**

**Pour aller plus loin dans cet apprentissage, j'ai choisi les CHAM du collège Ducos du Hauron d'Agen où j'ai passé une excellente année; nous formons une bonne équipe. Comme au rugby, nous voyageons, nous jouons devant du public, nous rencontrons d'autres musiciens... et on rigole bien. Les élèves de Marmande sont très sympas et ce projet commun sur les Grands Choeurs d'Opéras est une excellente occasion de se faire des amis.**

*Samson LIGAN  
APEC de Marmande*

# PIANO PROJECT

*La musique contemporaine à la portée des jeunes pianistes*

Le 4 février dernier, le CRR de Paris était le témoin d'un véritable événement musical et pédagogique de la musique contemporaine : la création en première mondiale du recueil "Piano Project", pièces écrites pour de jeunes interprètes ayant plus de quatre ans de pratique.



Anne-Lise Gastaldi



Valérie Haluk

**C**e sont les pianistes et enseignantes Anne-Lise Gastaldi et Valérie Haluk qui ont imaginé, coordonné et organisé la réalisation de ce recueil édité par la maison viennoise Universal Edition ; le tout en réponse à une préoccupation essentielle, "faire connaître le plus tôt possible aux pianistes la musique de leur temps."

Et ce sont leurs élèves (du CRR de Paris, des Conservatoires du 12<sup>e</sup> arrondissement, du Centre et de Fontenay sous Bois) qui les ont créées, ces pièces écrites par neuf grands compositeurs de notre temps, à savoir Georges Aperghis, Pierre Boulez, Peter Eötvös, Ivan Fedele, Cristobal Halffter, Michael Jarrell, György Kurtag, Luis de Pablo, Salvatore Sciarrino.

## UN PROJET DE LONGUE HALEINE

Ce superbe projet vise à favoriser la pratique de la musique de notre temps par de jeunes pianistes (à partir de 5 à 6 ans de piano) et à les initier plus tôt qu'on ne le fait habituellement à des pièces contemporaines. Or nous manquons cruellement de répertoire abordable par des jeunes et "Piano Project", édité par Universal Edition, vient combler un manque : les pédagogues attendaient depuis longtemps un tel recueil ; d'ores et déjà, la partition est largement diffusée et se vend très bien.

## Une œuvre d'initiation

Dans la Préface du recueil, Anne-Lise Gastaldi et Valérie Haluk écrivent :

"Notre projet vise à réunir dans ce volume des œuvres qui permettront aux jeunes musiciens d'avoir très vite accès au style des compositeurs marquants de notre époque. Il s'avère qu'un langage intégré tôt dans l'apprentissage sera mieux compris par la suite, même dans des œuvres plus complexes. Une fois les bases acquises, les habitudes d'écoute joueront leur rôle. Nous n'avons pas souhaité faire « œuvre pédagogique » au sens habituel du terme mais plutôt œuvre d'initiation comme l'avaient fait Webern dans 'Kinderstück' et Bartók dans nombre de ses compositions."

Il aura fallu 6 ans à Anne-Lise Gastaldi et Valérie Haluk pour faire naître leur Projet ! Elles ont dû surmonter des difficultés considérables : convaincre les compositeurs d'écrire des pièces abordables sans dénaturer leur propre langage, les rencontrer à maintes reprises, traiter avec les éditeurs. Le résultat est un recueil d'une grande diversité où ces compositeurs, de nationalités différentes, ont apporté, avec beaucoup de générosité, des œuvres très variées et très complémentaires pouvant être abordées par le très jeune pianiste, comme celles de Kurtág, jusqu'au quasi-professionnel, comme celle de Boulez, en passant par le pianiste confirmé pour les œuvres de Luis de Pablo.

## UNE EXPÉRIENCE UNIQUE POUR DE JEUNES PIANISTES

Aux questions posées aux jeunes interprètes : "Avais-tu déjà joué du contemporain ?", "Trouves-tu le contemporain plus difficile que le classique ?", nos jeunes pianistes (de 9 à 21 ans) répondent avec un même enthousiasme : oui, c'est un travail exigeant, mais d'une extrême richesse, qui débouche sur une grande liberté, contrairement à ce que l'on s'imagine souvent ; le geste musical, l'univers sonore, l'aspect visuel constituent une recherche permanente et l'expérience du concert en est tout l'aboutissement.

Certains jeunes pianistes ont eu la grande chance de travailler leurs pièces avec les compositeurs concernés et tous ont exprimé leur joie d'avoir eu le privilège de participer à une telle aventure : pouvoir créer ces œuvres superbes, être les premiers à les jouer, quelle grande responsabilité... mais quel bonheur ! Sous la direction éclairée d'Anne-Lise Gastaldi et de Valérie Haluk, ils auront ainsi pu transmettre un peu de cette musique contemporaine pour la faire mieux connaître et apprécier.

Un moment très fort, qui restera gravé dans la mémoire de ces élèves... en attendant, peut-être, un enregistrement ou, pourquoi pas, une suite à ce très beau "Piano Project"!

APEC CRR de Paris

Editions *Henry Lemoine*

maison fondée à Paris en 1772

27 boulevard Beaumarchais 75004 PARIS

Tél : 01 56 68 86 65 Fax : 01 56 68 90 66  
e.mail : [info@henry-lemoine.com](mailto:info@henry-lemoine.com)

[www.henry-lemoine.com](http://www.henry-lemoine.com)



# JEAN BAUER

## *L'esprit et la main*

En 2005, un grand luthier français, Jean Bauer, nous quittait. Un maître dans son art et un ami fidèle de la FNAPEC. Souvenirs.



**U**n bon luthier doit avoir la main, l'œil, l'oreille et beaucoup de sensibilité ». Jean Bauer possédait toutes ces qualités. A 90 ans, après avoir réalisé 483 violons, 75 altos, 72 violoncelles, il s'asseyait toujours devant son établi, ciseaux en main pour achever une volute, tailler une âme ou tracer la courbe de sa prochaine œuvre. Le nom de Bauer évoque celui d'une dynastie. Son grand-père, autrichien d'origine, était déjà fabricant d'instruments à Tarbes. Son père, facteur et luthier, s'installa à Laval. Aujourd'hui, Jacques, fils de Jean, poursuit la tradition. Quatre générations de luthiers, un cas unique en France. Jean a dix ans en 1924 : « Je ne voulais pas faire d'études, je voulais être luthier. Evidemment, mon père n'était pas de cet avis. Il m'envoya donc pendant cinq ans en pensionnat. Enfin, à quinze ans, j'eus l'autorisation paternelle de commencer ma formation. » C'est ainsi qu'il fut accueilli à Mattincourt dans l'atelier de Marius Didier. « J'ai passé là des moments extraordinaires. Je vivais avec la famille de mon maître, je dormais et je mangeais chez lui. En dehors des heures de travail, nous jardinions ensemble. C'était une formation digne de celle que recevaient les apprentis dans les ateliers de la Renaissance. Les distractions étaient courtes et j'étais très concentré sur mon travail. »

### A DEUX PAS DE MIRECOURT

L'étude prenait tout son temps. De là vient sans doute la foi indestructible dans la qualité de son travail. « J'ai la main Mirecourt, j'exécute les gestes avec rapidité. Vous savez, quand on crée des violons et des violoncelles, la vie n'est pas facile tous les jours. J'ai décidé de ne jamais me décourager plus d'une nuit et de repartir le matin avec la même force. J'ai appris l'humilité et aussi qu'il ne faut aussi pas croire tout ce que l'on vous dit sur vous, il faut seulement croire dans son travail. »

En 1942, alors qu'il vient tout juste de s'établir à Angers, il vend son premier violon. « C'était le seizième que je fabriquais, j'y ai gagné beaucoup de confiance en moi. » Depuis, de nombreux musiciens et parmi eux les plus grands artistes Schering, Crémieux, Wallez ou encore Rostropovitch... « J'ai fait dans ma vie un violoncelle que beaucoup de personnes averties s'accordent à trouver magnifique. Le bois est effectivement exceptionnel et j'ai su servir ces qualités premières par un vernis qui magnifie le chatoiement de ses veines. Cette basse s'appelle "La Récamier". Et je l'aime tout particulièrement. Elle n'est pas destinée à être jouée, mais à être admirée. Un soir, pourtant, Rostropovitch est venu chez moi pour jouer ce violoncelle. C'était très émouvant.»

### Pour en savoir plus...

L'atelier BAUER a été et est encore un partenaire fidèle de la FNAPEC. Jacques Bauer, son fils, qui a repris l'atelier, est trésorier de l'APEC d'Angers.

Jean Bauer, Patrick Joly et les éditions Siloe ont fait paraître en 2005 un très bel ouvrage sur le travail de Jean Bauer : « l'esprit et la main ». Ce livre est disponible à l'atelier Jacques Bauer, 24 rue du commerce 49000 Angers.

### POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE CLASSIQUE

Jean Bauer a toujours milité pour la renaissance de la musique classique. « J'ai fait la majeure partie de ma carrière alors que la musique était totalement sinistrée en France. Avec l'arrivée du cinéma parlant, des centaines de musiciens qui jouaient dans les salles de cinéma en accompagnement des films, se sont retrouvés à la rue. La crise a duré une trentaine d'années. Marcel Landowski, alors que Malraux était ministre de la Culture, a lancé la création des orchestres régionaux. Parallèlement, des écoles de musique et des conservatoires se sont créés partout en France. Des centaines d'élèves se sont mis à l'étude du violon. Or, il n'y avait plus assez de luthiers en France. »

Avec de grands confrères comme Marcel Vatelot, il sera à l'origine de la création de l'Ecole Nationale de Lutherie de Mirecourt. « Il y a trente ans, la lutherie était totalement déconsidérée, aujourd'hui on compte plus de 400 luthiers en France. C'est bien. Je pense néanmoins qu'il faut aujourd'hui resserrer les exigences, les formations doivent être encore plus poussées qu'elles ne le sont aujourd'hui. » La perfection toujours et encore, comme un credo... •

Jean-Patrick Ménard

**Corelli dévoile toutes ses richesses !**

**Corelli**  
alliance vivace

Les cordes Alliance Vivace vous emmènent vers de nouvelles sensations.

Une émission encore plus facile : une réponse immédiate aux sollicitations les plus nuancées de l'archet. La beauté et l'élégance d'un son... à découvrir.

**SAVAREZ**  
www.corellistrings.com

CORDES VIOLON FABRIQUÉES À LA MAIN

# ARRI : MUSIQUE D'AUJOURD'HUI

*Vivre sa passion du conservatoire au collège... et sur scène*

Pour clore cette série d'articles consacrée à l'ouverture des conservatoires à de nouvelles formes de pratiques musicales, nous avons invité un jeune artiste compositeur à nous faire part de son expérience.

## Arri, quel souvenir gardez-vous de vos "années conservatoire" ?

L'enseignement m'a semblé plus tourné vers la préparation d'examens que cherchant l'épanouissement musical. Mais j'y ai acquis des bases indiscutables pour la pratique de mon premier instrument, le saxophone, mais aussi pour mes études universitaires et la pratique des autres instruments : basse, guitare, notamment. Bien sûr, chaque professeur a sa manière d'envisager la transmission du savoir à l'élève mais il faudrait privilégier le plaisir de la pratique musicale.

La pratique collective est un passage obligé parfois trop peu développé pour certains instruments comme la guitare. Je pense nécessaire une ouverture des conservatoires vers les musiques actuelles : par exemple à travers des ateliers de pratiques collectives.

Si on introduisait des esthétiques plus proches des aspirations des élèves et encourageait cette pratique d'ensemble, plus de jeunes trouveraient motivation et plaisir à pratiquer après le conservatoire.

## Qu'est-ce qui vous a décidé à faire de la musique votre métier ?

Le contexte familial a joué un rôle important. Je suis issu d'une famille de musiciens. La passion de la pratique musicale m'a pris jeune mais mes parents ne m'ont pas poussé dans cette voie.

J'avais aussi une autre passion, l'archéologie et au moment d'engager mes études supérieures, j'ai hésité, les deux étant



Arri, Chanson Française expressive à découvrir sur le site [www.arri-music.com](http://www.arri-music.com)

aussi difficiles l'une que l'autre. C'est finalement la fac de musicologie qui m'a conduit au collège en tant que professeur de musique. Un constat : même si l'essentiel s'apprend "sur le tas", la pédagogie est le grand absent des formations de musiciens. La formation pédagogique initiale est réduite et la formation continue n'est pas entrée dans les mœurs, notamment en conservatoire.

De mon côté, je privilégie le "plaisir" de la musique et respecte les goûts musicaux des jeunes. Et malgré la grande diversité des motivations des collégiens,

c'est gratifiant de trouver une approche permettant de communiquer ma passion musicale aux jeunes qui n'ont pas la chance d'y accéder par eux-mêmes, au-delà de ce qu'ils écoutent à la radio, ou encore sur Internet.

## Si nous en venions maintenant à votre activité de compositeur interprète ?

Pour un auteur de "chansons à texte", il est primordial de soigner les paroles de chaque morceau : c'est mon domaine.

Autre ancien de conservatoire, Gérald, impressionnant sur tous types de claviers, prend en charge les arrangements musicaux.

Nous fonctionnons bien ensemble : il me propose des idées de mise en musique de mes textes, et par itération et enrichissement mutuel, nous convergions vers le morceau qui sera joué en public et gravé.

Depuis peu, Olivier, virtuose en clarinettes, nous a rejoints. Il apporte une coloration aux orchestrations et prend plaisir à participer à notre aventure. Nous en sommes d'autant plus fiers que son répertoire, en termes d'instruments et de diversité musicale, est large. Le fait qu'il privilégie de travailler avec nous nous encourage à poursuivre l'aventure.

Je pense que son exemple – et celui de Gérald – peut inspirer les jeunes qui envisagent de faire de la musique leur métier : de plus en plus, pour vivre de son art, il faudra être capable de se sentir à l'aise dans la maîtrise de plusieurs instruments et styles d'expression musicale. Eclectisme et professionnalisme vont devenir des conditions sine qua non de la pratique du métier d'artiste. •

*Merci Arri, gardez intact cet enthousiasme et cette envie de partage avec vos élèves et votre public...*

*Extrait d'un entretien avec Christian Raux  
Plus de détails sur [fnapec.com](http://fnapec.com)*



## Gérald & Olivier : des musiciens accomplis

### Gérald Villain

Prix de Piano, Musique de chambre, formation musicale et analyse (Conservatoire d'Orléans)

Diplômé d'Etat de Piano, enseigne en Ecole de Musique inter-communale. Suit un cursus d'Orgue baroque.

Pianiste pour l'Orchestre d'Harmonie de la Région Centre et la formation Jazz « In the wood » - enfin pianiste, compositeur et arrangeur pour le chanteur Arri

### Olivier Petit

Prix de Clarinette, prix de musique de chambre. Participe à de nombreux orchestres.

Directeur de 2003 à 2005 de l'Harmonie municipale d'Ingré qu'il quitte pour se consacrer aux diverses formations auxquelles il participe : orchestres classiques, ensemble de jazz « d'ixie et d'ailleurs » et Arri.

# LES ÉCHANGES FORMENT LA JEUNESSE

## *Ouverture aux autres*

Erasmus, Voltaire, Zellidja, etc. : toutes les solutions sont bonnes pour nos jeunes artistes pour aller voir du pays et profiter d'expériences inoubliables. Cartes postales.

### Echanges Erasmus : une musicienne témoigne

**Une étudiante du CRR de Rennes, Jeanne Sifferlé a bénéficié l'an dernier d'une bourse Erasmus pour partir à Milan.**

#### Quelles ont été vos motivations pour ce voyage ?

J'ai décidé de partir car je venais d'être diplômée à Rennes et un perfectionnement à l'étranger me semblait être une expérience encore plus gratifiante que de rester à Rennes. J'ai donc profité des accords Erasmus établis avec la ville de Rennes pour proposer mon dossier.

#### Les formalités sont-elles simples ? et pourquoi Milan ?

En fait, la ville de Milan ne faisait pas partie de ces accords. En Italie il n'y avait que des plus petites villes proposées. Or, mon professeur me disait que, quitte à aller en Italie, autant aller à Milan où la culture est très importante. Je me suis donc adressée directement au professeur de Milan qui m'a dit qu'il n'y avait aucun problème pour lui. Au contraire, il serait ravi de m'accueillir. Il a vu de son côté le bureau Erasmus du conservatoire de Milan qui a donné son accord. Mais il a bien fallu que je m'occupe de toute la partie administrative. J'ai donc rempli les documents, envoyé un enregistrement de quelques prestations musicales et le dossier a été accepté.

#### Est-il si simple de quitter sa ville ?

Deux points ont été très difficiles à gérer, d'une part les bourses Erasmus qui sont peu importantes : l'année dernière, pour moi, elles ont été de 100 euros par mois !!! d'autant plus que les autres bourses, par exemple régionale ou départementale, ne peuvent pas être cumulées avec celle d'Erasmus et que je ne suis pas boursière non plus. En habitant à Rennes, j'avais 120 euros d'APL qui ne sont évidem-

Jeanne Sifferlé et Jessica Bourey,  
Anch'bouchure, congrès Vannes 2008



ment pas récupérables à l'étranger : j'avais donc moins d'aides en partant par le biais d'Erasmus à l'étranger que si je restais en France... sachant que le logement à Milan pour une chambre à partager coûte environ 350 euros.

Le second point a été justement le logement, chaque bureau ne fonctionne pas de la même manière, certains, comme à Rennes, vont trouver eux-mêmes un logement pour les étudiants étrangers, d'autres, comme à Milan, ne le font pas, c'est donc à l'étudiant de trouver par lui-même.

#### Nous avons tous en tête le film *L'Auberge espagnole*, les *Poupées russes...* votre voyage fut-il aussi séduisant ?

Ces 8 mois passés à Milan ont été une expérience inoubliable, tant sur le plan musical que humain. C'est une expérience qui nous fait grandir, prendre confiance en soi et qui élargit la culture, élément fondamental dans le métier de musicien. •

*Propos recueillis par Muriel Bellier*

### Un CRR agréé "Erasmus"

**Stéphen Szawrowski, CRR de Rennes, fait part de son expérience.**

Depuis septembre 2002, les CRR peuvent déposer une demande d'agrément "Erasmus" auprès des instances européennes chargées des échanges internationaux. Le CRR de Rennes a donc, dès 2002 posé sa candidature et obtenu son agrément pour la période 2003-2007, puis 2007-2012. Il faut noter qu'en 2002, et, à part les Conservatoires Supérieurs de Paris et Lyon, Strasbourg et Rennes ont été les deux Conservatoires de Région à obtenir cette accréditation. Depuis, plusieurs établissements ont rejoint le dispositif.

#### Quels sont les enjeux de cette accréditation ?

Nos étudiants (du cycle spécialisé) peuvent ainsi

se confronter à des étudiants d'autres établissements supérieurs européens (nous avons des accords avec des établissements en Allemagne, Pologne, Italie, Portugal, Roumanie, Espagne, Tchéquie...). Ces établissements sont souvent des établissements universitaires qui adhèrent aux "principes de Bologne" fixant le parcours et les diplômes au niveau européen. Il faut signaler que la France, dans son enseignement spécialisé de la musique, a un sérieux retard dans l'application de ces principes.

Nos étudiants peuvent donc, grâce à ce dispositif, poursuivre une année de leurs études dans un établissement partenaire, ce qui les met face à des expériences très enrichissantes, en effet, nombre de ces établissements offrent des enseignements complémentaires aux nôtres (pédago-

gie, enseignement des langues...) et souvent, ont des équipements à nous faire rêver.

Chaque année nous recevons entre 5 et 10 étudiants et entre 3 et 5 vont faire une année d'études à l'étranger. Nous pouvons être fiers de ces échanges. J'ai à chaque fois constaté que la qualité de l'enseignement dispensé à Rennes permettait à nos étudiants d'être "à la hauteur" et de s'enrichir très fortement de cette expérience.

Plusieurs de nos étudiants sont restés dans ce "nouveau pays" et poursuivent leurs études dans un nouveau cadre, avec la perspective d'obtenir un diplôme reconnu par les 27 pays de l'UE. Dans le sens contraire, plusieurs étudiants ont manifesté et concrétisé le choix de poursuivre leurs études en France et à Rennes. •



## Z comme Zellidja

Depuis près de 70 ans, de jeunes voyageurs, sous l'appellation Z, explorent le monde avec, sous le bras, un projet bien ficelé et une bourse de voyage et d'étude Zellidja. Entretien avec Etienne Avice, trésorier de l'association.

### Pouvez-vous nous donner l'origine des bourses de voyage et d'étude Zellidja ?\*

Un mécène, Jean Walter, a créé ces bourses en 1939, pour inciter les jeunes entre 16 et 20 ans, à réaliser un projet personnel, en leur apportant un soutien financier, aux conditions suivantes : remise d'un projet tant de voyage que d'étude, du budget correspondant et, après sélection et accomplissement, établissement d'un carnet de comptes, mise en forme de l'étude envisagée et rédaction d'un carnet de route.

### Autres conditions ?

Oui, partir seul ou seule, avec l'accord des parents pour les mineurs, pendant un mois minimum, travailler si nécessaire pour boucler le budget soumis à l'appréciation de notre jury national...

### A propos de jury national, dans quel cadre évoluez-vous ?

Dans le cadre d'une Fondation dont la famille Walter est toujours membre, sous l'égide de la Fondation de France, et dans le cadre de l'Association des Lauréats Zellidja. Un garçon ou une fille devient Lauréat Zellidja après avoir été sélectionné deux années de suite et avoir satisfait aux conditions qui sont posées depuis... 1939.

### Ce n'est donc pas seulement une bourse de voyage, mais aussi un concours ?

En effet, en 2008, sur plusieurs centaines de candidats, moins de 200 seront retenus. Néanmoins, ce n'est pas seulement une affaire de concours, mais de responsabilité de notre part ; nous ne nous permettons pas de "lâcher" dans la nature un ou une candidate dont le projet ne serait pas sérieusement établi, le sujet pouvant quant à lui être totalement fantaisiste !

### En quoi le détour par une bourse de voyage Zellidja est-il différent d'un autre soutien ?

C'est une aventure personnelle unique, un passage initiatique de l'adolescence à l'âge adulte, des Prix remis en Sorbonne chaque mois de juin pour les meilleurs et l'appartenance à une association de plus de 1500 membres, de tous les âges, origines, où la solidarité n'est pas un vain mot entre des membres qui tous ont vécu les mêmes émotions, angoisses, enthousiasmes, déceptions... au même âge, à des époques et en des lieux différents...

### Pouvez-vous citer quelques Zellidja qui soient connus du grand public ?

Philippe Labro, Christian Blanc, Dominique Lapierre, Serge Klarsfeld, Buren...

### "Le sculpteur ?"

Oui, Buren étant un pseudonyme !

\*Zellidja : du nom de mines découvertes par J Walter au Maroc, et qui signifie " Mosâïque " en arabe. En savoir plus sur [www.zellidja.com](http://www.zellidja.com)

Propos recueillis par Muriel Bellier



Photo Yves Maillet

La remise des prix 2008, en présence de Christian Blanc, lauréat Zellidja, 1960, secrétaire d'Etat, chargé du développement de la Région Capitale et sous le parrainage de Philippe Labro, lauréat Zellidja 1953, écrivain et journaliste. De nombreux sujets ont été consacrés à la musique, au théâtre et à la danse à travers le monde depuis la création des bourses.

## Poursuivre sa pratique artistique lors d'échanges franco-allemands

**L'OFAJ et la FNAPEC oeuvrent pour faciliter l'accueil d'enfants musiciens ou danseurs. Explications d'Etienne Lévêque (Champagne-Ardenne)**

Avec des enfants étudiant l'allemand, nous pouvons être confrontés à des échanges linguistiques avec l'Allemagne. Parmi les options existantes, les échanges «Brigitte Sauzais» et «Voltaire» organisés sous la bannière de l'OFAJ assurent une prise en charge complète (familiale, internat, scolarité) des élèves allemands en France et français en Allemagne, par l'intermédiaire des rectorats d'Académie et des lycées partenaires.

Parents d'artistes en herbe, musiciens, danseurs ou comédiens, nous nous trouvons alors devant un problème : comment profiter d'un séjour en Allemagne pendant 3 ou 6 mois sans suspendre sa pratique artistique ? Inversement, pour les familles d'accueil françaises (dont les enfants ne sont pas toujours inscrits au conservatoire et par conséquent, dont les parents ne connaissent pas les modalités d'inscription), comment permettre au jeune allemand de poursuivre sa pratique artistique sur le lieu de résidence ?

Je me suis trouvée confrontée à ce problème. Pour Isabel, un accord a été trouvé facilement : la jeune fille a suivi les cours de danse classique après un test de niveau et a été intégrée à une classe pendant 4 mois. Mais cela dépend beaucoup de l'établissement. En effet, après avoir questionné d'autres parents d'élèves, il est apparu que l'accueil en conservatoire des élèves allemands n'est pas systématique.

Il paraît donc nécessaire de travailler avec l'OFAJ et les académies pour proposer des solutions d'accueil intégrant un volet de pratique artistique et de prévoir une procédure systématique de demande d'enseignement artistique, facilement compréhensible par les familles d'accueil.

### Pourquoi la FNAPEC ?

La Fédération, déjà partenaire privilégié de l'OFAJ qui souhaite renforcer encore les liens, a pris conscience qu'il fallait inciter les jeunes artistes franco-allemands à envisager un séjour linguistique en permettant de poursuivre ou entretenir leur pratique artistique dans le pays d'accueil. En effet, nombreux sont ceux qui ont renoncé à partir uniquement pour cette raison.

Plus d'informations :

[urapec-champ-ard@orange.fr](mailto:urapec-champ-ard@orange.fr), et sur [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

## LE MODÈLE FINLANDAIS APPLIQUÉ À LA MUSIQUE

### *L'enseignement artistique à Kaustinen*

En Finlande, la musique est pleinement intégrée à l'enseignement scolaire et 9 lycées sont spécialisés dans l'enseignement musical. Visite guidée par Taina Lehtonen, proviseur du Lycée de Musique de Kaustinen.



**K**austinen (4300 habitants) est surtout connu grâce au Festival de musique traditionnelle, fondé en 1968 autour du groupe « Purppuripelimannit » dirigé par Konsta Jylhä, autodidacte du violon comme beaucoup d'autres dans cette région de l'ouest de la Finlande. En raison de la richesse de la vie culturelle, la création du Lycée de Musique de Kaustinen a été décidée par le ministère de l'Éducation, en 1976. Seul lycée de musique à être situé en milieu rural, il accueille 150 élèves dont 35% originaires de la ville, encadrés par 14 professeurs titulaires et une quarantaine de professeurs de musique et intervenants extérieurs. Un tiers des élèves est interne.

#### **UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ POUR CHACUN**

Taina Lehtonen : « Dans l'enseignement musical, on doit pouvoir garantir à chaque élève un professeur qualifié et enthousiaste pour permettre à l'élève de réussir. Il est préférable que les professeurs de musique travaillent en équipe pour pouvoir mieux distinguer les qualités et les besoins de chaque élève. » A Kaustinen, le même professeur donne des cours particuliers de piano et des cours de formation musicale au lycée et enseigne la musique au collège et en classes 5 et 6 au niveau primaire.

La convention entre le lycée et le Conservatoire de Kokkola (la grande ville voisine) permet la gratuité des cours de musique. La plupart des élèves y sont inscrits et bénéficient notamment des professeurs qualifiés qui viennent sur place. Les filières sont les mêmes qu'au Conservatoire : la musique classique, traditionnelle ou pop/jazz. Les examens sont orga-

nisés en collaboration entre les deux établissements. C'est un excellent moyen d'unir les études secondaires et les études musicales. Environ 45% des élèves du lycée de Kaustinen choisissent un métier de la musique.

#### **DES CURSUS PERSONNALISÉS**

En Finlande les classes d'âge sont supprimées dans les lycées. Au lycée de Kaustinen, la durée des études varie entre 2,5 et 4 ans. En fait, un minimum de 75 modules dont 45 obligatoires (1 module = 38 séquences de 45 min) est nécessaire pour obtenir le diplôme de fin d'étude, équivalent du baccalauréat. A Kaustinen, au moins 13 modules sont des cours de musique.

La plupart des élèves dépassent le nombre minimum. Le proviseur Taina Lehtonen estime qu'il est primordial de bien orienter et accompagner les élèves dans leurs choix futurs. Chaque élève construit son programme individuel avec l'aide du conseiller d'orientation et le proviseur et les professeurs sont également très disponibles pour discuter avec les élèves.

#### **UNE FORTE TRADITION CULTURELLE**

Le Festival de musique traditionnelle de Kaustinen compte parmi les plus importants en Europe du Nord, avec 100 000 spectateurs par an et le Centre d'Art traditionnel offre un cadre exceptionnel pour étudier la musique traditionnelle. Enfin, le compositeur Pehr-Henrik Nordgren y a fondé le Festival de musique de Chambre.

Les élèves préparent tous les ans en janvier un concert marathon pour ce festival. L'orchestre de musique de chambre du Lycée est dirigé par M. Mauno Järvelä, professeur de violon, dont le travail de musicien et de pédagogue a été récompensé par les plus hautes distinctions de l'État.

Après les années de travail collectif et de projets réalisés en commun, beaucoup de groupes musicaux, constitués au lycée, continuent à se produire. Taina Lehtonen insiste sur les liens qui perdurent entre les élèves.

#### **DES ÉTUDES SUPÉRIEURES**

Il est possible de poursuivre des études supérieures de musique dans l'une des vingt universités finlandaises ou dans l'un des dix instituts polytechniques, pour préparer un Master professionnel en pédagogie. L'Académie Sibelius d'Helsinki, avec 1700 élèves, se place parmi les plus réputées en Europe. Cinq anciens élèves du lycée y donnent actuellement des cours et le chef du département de la musique traditionnelle, M. Heikki Laitinen, a été professeur à Kaustinen, ajoute Taina Lehtonen. •

*Léa Bouvier (APEC du Havre),  
article complet à consulter sur le site*

#### **Une organisation scolaire décentralisée**

L'obligation scolaire s'étend de 7 à 16 ans mais l'accueil des enfants de 6 ans est assuré afin de préparer aux apprentissages fondamentaux. L'école fondamentale réunit le niveau primaire (1-6) et le collège (7-9).

L'Éducation Nationale donne les directives et détermine les objectifs à atteindre. Mais les municipalités bénéficient d'une grande autonomie dans l'organisation scolaire en collaboration avec les équipes pédagogiques : recrutement des enseignants, effectifs des classes, matériel scolaire, etc. Repas, livres et transport sont gratuits durant la scolarité obligatoire. Les municipalités financent à parité avec l'État les établissements scolaires. Les classes 1 à 4 et 5 à 9 forment deux unités dont les enseignants travaillent les programmes en concertation afin d'en garantir la cohésion. Le principe « chaque élève est important » est largement mis en application par les enseignants qui ont une grande liberté pédagogique.

Jusqu'en classe 7, la musique est obligatoire puis elle devient une option parmi d'autres matières artistiques ; les cours sont d'abord dispensés par un professeur polyvalent et à partir de la classe 7, par un professeur de musique.

Après le collège, environ 50% des élèves choisissent le lycée qui mène au baccalauréat général et l'autre moitié suit une formation professionnelle ; les jeunes sont scolarisés jusqu'à 19 ans au moins.

# OBJECTIF BAC !

## *L'option Musique avec l'aide de la Cité de la Musique*

Une vingtaine de jeunes préparant l'option Bac ont été invités à participer à un atelier animé par le concepteur des 4 guides multimédias consacrés à Jimi Hendrix, au programme de cette année.

L'atelier était organisé dans la salle multimédia de la Médiathèque de la Cité de la Musique, en dehors de ses heures d'ouverture au public. Cet atelier faisait suite à celui organisé l'année dernière à l'IRCAM qui avait eu aussi beaucoup de succès : certains participants avaient été fiers de nous informer qu'ils ont décroché des 19 et des 20 à l'épreuve : tant qu'à prendre une option, autant qu'elle « rapporte » !

### **L'INTRANET DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE CHEZ VOUS**

Au-delà de ce que l'on peut découvrir sur le site Intranet de la Cité, il y a accès sur place à un ensemble- considérable de ressources (concerts enregistrés à la Cité de la musique en audio et vidéo dans leur version intégrale, notes de programme qui peuvent être lues pendant l'écoute des concerts, conférences enregistrées et documentaires, dossiers pédagogiques, photos des œuvres du Musée de la musique, guides d'écoute interactifs, etc.)

Parmi celles-ci, les guides d'écoute qui existent aussi pour d'autres genres musicaux : classique mais aussi musiques traditionnelles et jazz ; ils sont conçus dans une démarche de vulgarisation musicale utilisant des techniques multimédias

### **1<sup>er</sup> forum des métiers de la musique et de la danse - CRR de Toulouse, 17 novembre 2007**

Trois tables rondes ont réuni des professionnels de la musique et de la danse venus parler de leurs métiers ou des formations : enseignement (conservatoire de Toulouse et Paris, faculté du Mirail, CESMD, CDC), interprétation, autres métiers : facteur de piano, régisseur d'orchestre, médiathécaire, ingénieur du son, médecin, inventeur d'un piano virtuel. Deux de ces tables rondes étaient animées par Christiane Louis, responsable de l'information à la médiathèque de la Cité de la musique (Paris). Ce fut une après-midi réussie qui semble avoir répondu aux attentes de nombreux élèves et parents (environ 250 participants).

### **Rappel des « atouts pour bien préparer sa vie professionnelle »**

- Développer un bon niveau de culture générale
- Entretenir une bonne connaissance du milieu professionnel : construction méthodique de "réseaux" régulièrement activés, parmi les artistes mais aussi auprès des différents techniciens de la culture, régisseurs, "diffuseurs", formateurs ...
- Avoir un fort engagement professionnel soutenu par une grande motivation, une mise en cause récurrente de sa propre logique et une évaluation permanente de son désir d'engagement dans un milieu forcément aléatoire.
- Développer un projet personnel bien défini, construit peu à peu et constamment replacé dans la perspective du marché de l'emploi, afin de s'ajuster au milieu professionnel existant.
- Privilégier une poly-activité, c'est-à-dire l'acquisition d'un portefeuille de compétences pluridisciplinaires pour saisir les opportunités professionnelles.

Plus d'infos sur le site Internet de l'APEC de Toulouse

Démonstration par Benoît Navarret des innovations musicales de ce surdoué de la guitare qu'était Jimi Hendrix, saturation d'enceinte, glissando et la célèbre pédale Wah-Wah



avancées (synchronisation enregistrement/partition/commentaire).

Pour ceux qui ne résident pas en Ile de France, la Cité de la musique propose un accès direct sur des postes particuliers au sein des conservatoires et médiathèques. Consciente de l'intérêt pour les élèves, leurs parents et les artistes enseignants, la FNAPEC conduit avec la Cité un projet qui devrait permettre en 2009 à ses adhérents d'y accéder de chez eux.

Dès cette année, la FNAPEC a lancé des expériences aux conservatoires de Bordeaux et de Marseille permettant aux parents de s'y connecter depuis les postes informatiques en libre service. •

Christian Raux

Le programme 2009 est sur le site de la Médiathèque de la Cité de la musique : <http://mediatheque.cite-musique.fr>



# L'ITEMM

## *Parcours d'un centre de formation original*

Depuis les années 70, bien du chemin a été parcouru pour mettre en place cette école consacrée exclusivement aux métiers techniques de la musique. Origines du projet et enjeux de développement avec Vincent Niqueux, directeur général de l'Itemm.

### **Qu'est ce qui a motivé la création de l'Itemm ?**

L'institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) est une école associative consacrée aux métiers techniques de la musique. Son origine remonte aux années 70. Jusqu'à cette période, la formation des jeunes artisans ne se faisait pas dans un cadre scolaire, mais de manière empirique : un facteur d'instrument prenait un « élève » qu'il formait sur le tas, par imitation du geste. Cette méthode ancestrale a commencé à voir ses limites avec la complexification du métier.

L'école avait été construite par des artisans, pour les artisans dans une structure associative. En devenant l'Itemm, elle a gardé cette ligne de conduite et son statut. En 2008, avec 11 des 15 diplômes et spécialités préparés en France dans le secteur de la facture instrumentale et du commerce des instruments, l'Itemm est devenue l'une des plus grandes écoles en Europe dans ce secteur.

### **Aujourd'hui, quels secteurs de formation couvre l'institut ?**

Le service du musicien, l'appréhension de l'instrument sous toutes ses facettes (techniques, musicales, économiques, sociales) sont au cœur du « projet Itemm ». L'institut forme aux métiers techniques de la musique avec trois grandes filières :

- la facture instrumentale, son noyau historique. Les métiers préparés sont ceux de la réparation et de l'accord des pianos, instruments à vent, guitares et accordéons. Dans le cadre de stages de formation professionnelle continue, la harpe, le clavecin ou d'autres instruments peuvent être abordés en fonction des demandes.
- le commerce des instruments et des produits musicaux : ces métiers sont complémentaires des précédents. Les stagiaires formés se destinent à la vente très spécifique des instruments, disques et musique en ligne, accessoires...



Des apports théoriques et techniques plus importants sont devenus nécessaires et le système a progressivement évolué. Les professionnels du piano ont ainsi commencé à organiser des actions de formation continue dans les années 70 (au Mans, notamment). Cette logique a débouché sur la création d'une première école associative en 1977 qui est devenue, en 1987 l'École nationale des métiers de la musique. Pendant cette période, les bases de la formation et les premiers diplômes ont été mis en place pour la facture instrumentale des pianos, instruments à vent, guitare et des ponts ont été jetés vers la harpe, l'accordéon, le clavecin (stages de formation continue).

En 1988, le Parlement européen décide de la création d'un centre référent en Europe pour la transmission des savoir-faire techniques, la conservation et le développement de la documentation existante, le soutien des entreprises de la facture instrumentale. Le projet du Mans a été retenu et en 1992 naissait l'Itemm. Ce rapide historique explique à la fois l'implantation au Mans et le terme « européen ».

dans une structure commerciale de type magasins de musique ou dans un groupe de distribution avec des profils de technico-commerciaux.

- la régie du son qui trouve là toute sa place : la proximité des instruments, l'environnement général de l'institut donne en effet aux stagiaires une ouverture culturelle essentielle pour aller au-delà de la stricte compétence technique. La compréhension du musicien, la connaissance des instruments et de leurs caractéristiques sont alors des atouts importants. Ces formations, inscrites dans des filières professionnelles diplômantes et qualifiantes (du CAP à la licence professionnelle), sont ouvertes à des publics diversifiés, aux parcours personnels très hétérogènes, mais animés par la même passion de la musique.

### **Dans l'avenir, quels sont les enjeux pour un établissement comme l'Itemm ?**

Les chantiers ne manquent pas. Deux exemples...

En facture instrumentale, l'adaptation des diplômes aux



contraintes économiques et techniques du secteur reste une préoccupation constante : la mise en place d'un DMA (Diplôme des métiers d'art) « terminera » le grand chantier des nouveaux diplômes engagé depuis 2001. L'objectif est de disposer, à terme, d'un panel de compétences allant du réparateur au technicien spécialisé dans certaines opérations

été forcément pensées pour les secteurs d'activités à petits flux comme les métiers d'art. Mais l'enjeu est passionnant et on commence à prendre conscience de l'importance de « mutualiser » ces formations à l'échelon européen. La France a ici un rôle moteur à tenir. •

*Propos recueillis par Jérôme Monsimier*

## institut technologique européen des métiers de la musique

Le Mans - France

L'Institut technologique européen des métiers de la musique (Itemm) est l'une des principales écoles européennes formant aux métiers techniques de la musique : facture instrumentale des pianos, instruments à vent, guitares, accordéons ; métiers du son ; métiers du commerce des produits musicaux.

Agréé Pôle d'innovation des métiers de la musique, l'institut travaille également à la valorisation, au maintien, au développement technologique et économique des entreprises de la facture instrumentale.



site Internet : [www.itemm.fr](http://www.itemm.fr)



### formation professionnelle - métiers de la musique

réparateur spécialisé (pianos, instruments à vent, guitares, accordéons) - accordeur de pianos - technicien en facture instrumentale (pianos, instruments à vent, guitares, accordéons) - régisseur son pour le spectacle vivant ou la production multimédia - vendeur d'instruments - technico-commercial pour les produits musicaux

### stages de formation professionnelle continue (musiciens, professeurs de musique, personnels d'écoles de musique et de conservatoires)

facture instrumentale - techniques du son - informatique musicale - gestion de parcs instrumentaux...

institut technologique européen des métiers de la musique  
71 avenue Olivier Messiaen - 72000 LE MANS - tél. 02 43 39 39 00 - e mail : [contact@itemm.fr](mailto:contact@itemm.fr)  
Centre national de formation d'apprentis - Centre de formation professionnelle continue - Ecole technique privée

# JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

## *Offrir l'expérience du concert*

La mission des Jeunesses Musicales de France (JMF) est aussi simple qu'indispensable : offrir au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes, l'accès à la musique vivante.

**T**out en poursuivant l'ouverture de nouvelles délégations, les JMF offrent désormais au réseau culturel professionnel la possibilité de bénéficier de leur offre de concerts.

### **SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC À LA MUSIQUE**

Le réseau JMF est piloté par une Union nationale, dont la mission est d'assurer la direction artistique du dispositif, la réalisation des productions scéniques et la coordination des tournées. Les JMF proposent plus de 40 spectacles chaque année. Les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale sont leurs principaux partenaires. La Sacem, l'Adami, la Spedidam, le FCM et le CNV accompagnent également l'association.

### **Organisation des concerts**

Délégués bénévoles JMF et opérateurs professionnels partenaires reçoivent les programmes en décembre et sont invités au « week-end de présentation » à Paris fin janvier, où des extraits des nouveaux spectacles sont présentés. Ils construisent alors leur programmation et la communiquent au Service des tournées de l'Union nationale, qui élabore les itinéraires des artistes. Les délégués JMF sont en relation avec une ou plusieurs salles, le service culturel de leur commune et les enseignants des établissements scolaires voisins. Ils assurent l'accueil des artistes et du public, la communication locale et la gestion de la délégation. La participation modique demandée aux spectateurs est généralement complétée par une subvention municipale.

Depuis 2007, le Crédit Mutuel, parrain exclusif des JMF, s'engage dans leur mission éducative et artistique.

La sensibilisation du jeune public à la musique vivante n'est pas le domaine réservé d'une catégorie d'artistes. Et elle ne se limite pas non plus à certains répertoires. Ce travail peut et doit être l'affaire de tous les artistes, classiques ou actuels, reconnus ou en devenir. Le rôle des JMF consiste à les accompagner dans la construction de leur projet. Ils travaillent alors avec des conseillers artistiques pour adapter ou produire le spectacle qui sera proposé au réseau. Chaque année, plus de 150 artistes et musiciens professionnels rejoignent les JMF.

### **Les JMF en quelques chiffres**

- 1<sup>er</sup> organisateur de concerts en France grâce à 288 lieux de diffusion
- plus de 1800 représentations par an sur l'ensemble du territoire
- 1200 délégués bénévoles
- 460 000 spectateurs de 5 à 17 ans chaque année



### **CONCERTS POUR LES SCOLAIRES ET PRODUCTIONS POUR ENFANTS**

Organiser des concerts à l'attention des élèves constitue donc le cœur de la mission des JMF qui travaillent avec près de 12 000 enseignants. Ceux-ci bénéficient d'un accompagnement pédagogique sous forme de documentations disponibles en ligne ([www.lesjmf.org](http://www.lesjmf.org)) et d'un CD compilation. Une affiche pour chaque classe et une carte-souvenir pour chaque élève sont également offertes. Professeurs de lettres, de langues, de disciplines techniques ou scientifiques trouvent eux aussi dans les concerts proposés un excellent support à leur pédagogie.

Produit par les JMF, le festival Mino ([www.mino.fr](http://www.mino.fr)) est le rendez-vous de la création musicale pour le jeune public. La 6<sup>e</sup> édition de Mino, « le grand festival des petites oreilles », sera présentée à Paris en décembre 2008. Les JMF ont également mis en place une politique de coproductions dont l'objectif est d'enrichir la qualité des réalisations scéniques couvrant tous les répertoires pour le jeune public et de leur offrir la meilleure exposition possible. Les Francfolies de La Rochelle, l'Orchestre de Paris et la Muse en circuit sont les premiers partenaires qui ont accepté de relever ce défi. •

*Yann Vallé, coordinateur réseau*

### **L'histoire des JMF**

Les JMF ont été fondées en 1944 par René Nicolay. A mesure que leur action s'est étendue géographiquement, elle s'est également ouverte sur le plan artistique : après la musique classique, la musique contemporaine entre dans les programmes dès les années 1950. Puis, dans les années 1970, la programmation s'ouvre à toutes les musiques, traditionnelles aussi bien qu'électroniques.

1970 est une année charnière puisque les JMF inaugurent alors une nouvelle formule : les concerts scolaires. Ils sont organisés dans le cadre du tiers-temps pédagogique, en collaboration avec les enseignants. Accompagnés d'un travail en classe et programmés dans des salles de spectacles, ils permettent une vraie rencontre des enfants avec le spectacle vivant et visent à éveiller leur sensibilité musicale dès le plus jeune âge.

Reconnues d'utilité publique en 1980, les JMF deviennent l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France (UNJMF) en 1982, en même temps que se créent les 20 associations régionales. L'agrément « association éducative complémentaire de l'enseignement public » des JMF a été renouvelé en 2007.



# DES PARTENARIATS EN DÉVELOPPEMENT

## *Echanger les expériences pour aller plus loin*

Au cours des deux dernières années, la FNAPEC s'est rapprochée d'autres fédérations pour bénéficier de leur expérience. Extraits de ces échanges en plein essor.

### **FRANCE BÉNÉVOLAT : EN FINIR AVEC LES PRÉSIDENTS "ÉCUREUIL"\***

Le 5 juin 2008, France Bénévolat organisait un séminaire d'échanges sous la houlette de M. Dominique Thierry, sur le thème : "Renouvellement et formation des dirigeants associatifs": Un enjeu vital pour les associations.

Plus de deux cents personnes issues de milieux associatifs à représentation nationale, voire internationale, étaient à l'écoute dans l'auditorium du centre de la MACIF : témoignages émouvants, expériences heureuses (et d'autres moins), analyses. Bref, les intervenants ont posé une vue d'ensemble sur le paysage associatif. Le temps des échanges a permis de rassembler un inventaire de conseils réconfortants et des thématiques à creuser pour tous les bénévoles. [...]

Jean Bastide, Président de France Bénévolat a tiré les conclusions du séminaire et les suites à lui donner. Mais tout ceci est déjà en ligne sur le site de France bénévolat ([www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)) : une mine de documentations et

de fiches extrêmement bien conçues qui remettent à plat toutes vos représentations.

### **VITE MON BADGE**

C'est décidé, j'aurai mon Badge\* et poursuivrai ma formation. Puissé-je rapidement transmettre... le flambeau et intégrer ainsi "le triangle magique", car c'est un pari sur l'avenir, sur la richesse de ceux qui arrivent. •

Muriel Bellier

Article complet en ligne sur le site de la Fnapec

\*Président écureuil : traduction = qui fait tout et qui saute de branche en branche. La réponse à sa succession : "je n'ai pas envie de tout faire".

\* Badge : bilan d'aptitude des grandes écoles (ADEMA, association pour le développement du management associatif).

### **Echanges avec la FFAMA**

Le colloque "Conservatoires et pratiques en amateurs" à la Cité de la Musique a fourni l'occasion d'entamer un partenariat avec la FFMA (Fédération Française des Associations de Musiciens Amateurs). La complémentarité des Fédérations semble évidente : les adhérents de la FFAMA recherchent des partenaires pour former des ensembles, alors que beaucoup de nos jeunes amateurs rencontrent des difficultés pour trouver des partenaires à la sortie du conservatoire.

Invités à leur Assemblée générale, Claire Crézé et Christian Raux ont échangé avec les associations présentes et convenu de mener des expériences de coopération lorsque l'occasion s'en présenterait.

Ce fut le cas lors des « rencontres » de la FFAMA de Bayonne, du 23 février au 2 mars, puis de celles d'Anduze (Gard, du samedi 19 au dimanche 27 avril 2008). D'autres opportunités d'échanges pourraient se présenter sur Aix en Provence.

Invitées au congrès de Vannes, deux représentantes de l'AMA Anjou sont intervenues dans les ateliers et ont rencontré le Président de l'APEC d'Angers. Enfin, informée par les UR d'Ile de France, l'AMA a pu participer à une table ronde le samedi 28 juin 2008 sur les attentes des usagers vis-à-vis d'un conservatoire de proximité et les enseignements artistiques. A cette occasion, l'AMA a présenté la structure associative qu'elle a contribué à mettre en place au conservatoire du 18<sup>e</sup> (Paris) afin de permettre à des amateurs adultes de se perfectionner au contact d'artistes enseignant dans cet établissement.

Un bilan des initiatives régionales sera établi en fin d'année 2008 en vue de convenir de mieux formaliser les échanges entre nos Fédérations au regard des initiatives les plus intéressantes. •

### **LES ORCHESTRADES EN QUELQUES INSTANTS MAGIQUES**

Lettre de Marie Quilly à Mme du Breuil, Malaga, Espagne, février 2008.

Lorsque je pense aux Orchestrades, une foule de visages et de petits gestes anodins me reviennent en mémoire et c'est ce que j'ai voulu vous faire partager. Ce ne sera qu'en ces mots bruts mais sincères que je vous remercierai une fois de plus pour nous faire vivre de tels instants magiques... Mais quels instants magiques ? Ceux-ci :

Le clin d'oeil de Corentin lors d'une répétition en tutti  
 Le sourire (fatigué) de Berta au petit-déjeuner  
 Le salut de Maxime depuis le bus qui l'emmène au concert  
 Le bisou de Mme du Breuil pour être passée devant elle en souriant  
 Le fou rire d'Amel à m'écouter tenter une note au violon  
 La mine concentrée de Sébastien durant la répétition  
 L'embrassade de Montse avant de commencer le concert  
 Les petits potins d'Anaïs entre le petit-déjeuner et la première répétition  
 Le regard rassurant de Vincent avant de se lancer  
 La grimace complice de Cécile quand une fausse note sort de sa flûte  
 Le bonjour (annuel) du papa d'Arnaud en arrivant aux Orchestrades  
 Le "merci" chaleureux de la femme du Maire après un concert émouvant  
 Le pot de Nutella sur la table du petit-déjeuner  
 L'oeil pétillant de Ron quand s'éteint la dernière note  
 Le thé et les petits gâteaux de Chantal au retour d'un concert  
 Le tiercé endiablé de Thomas pendant le repas  
 Le pied d'Aurélien battant la mesure au rythme de la musique  
 Les discussions sur la pluie et le beau temps (surtout la pluie) avec Claude  
 Les gestes éloquentes de Martin devant les jeunes musiciens  
 Les mains sûres et tranquilles d'Eloy dansant sur la guitare  
 Le rendez-vous annuel de Dong Dong et sa troupe de jeunes artistes  
 Les conversations sur tout et rien avec Anne-Lucie entre deux photocopies  
 Les petites histoires qui se forment et se déforment au rythme des années  
 Le calme et la tranquillité de Brigitte lorsqu'un conflit éclate  
 Les cours de danse de Régine et de son cavalier  
 L'ambiance légère et apaisante de la salle des luthiers  
 Les petits noms affectueux de Maryse, notre croix rouge à tous  
 Le jeu des petits cochons avec Aziz, Mohamed Ali, Ghyslain et les autres  
 Et puis... et puis toutes ces choses qui n'ont pas de nom, pas de vocabulaire, juste des sensations.

[www.orchestrades.com](http://www.orchestrades.com)

# MÉDIAS

## *Destination Radio classique*

Radio Classique occupe les ondes depuis 1982. A l'époque elle diffusait uniquement sur Paris et partageait son antenne. Que de chemin parcouru depuis lors !

**Sacrée meilleure radio en 2007, un titre de meilleure émission de radio 2008 avec « place de la musique » de Gérard Pangon, une audience qui a doublé en deux ans et demi, Radio Classique est sur le chemin du succès. Sébastien Lancrenon, directeur des programmes et de l'antenne nous livre les raisons de ses succès ainsi que ses objectifs.**

### **Si vous deviez définir simplement votre radio que diriez-vous ?**

Ressourcez-vous ! Vous savez, ce n'est pas juste un slogan, c'est ce que l'on garde à l'esprit quand on fait notre grille, nos émissions. Radio Classique, c'est un lien entre les auditeurs, la musique, l'actualité économique, sociale et culturelle. Un contenu irréprochable et à l'abord simple. J'ai dit simple et pas simpliste. Nous souhaitons notre auditoire le plus large possible. Nous le plaçons au cœur de la programmation.

### **Parlez-nous de vos projets en faveur des jeunes...**

Tout d'abord, nous continuons notre émission "radio classique lycéens". Nous allons même accentuer significativement notre action vers le public jeune. Je pense à certaines opérations qui n'ont jamais été faites mais, là, il est un peu



*Radio Classique ouvre ses ondes au concours Musiques d'Ensemble ainsi qu'à ses participants.*

tôt pour en parler, l'effet de surprise est important. Nous voulons aussi provoquer des rencontres. Des artistes, tels Nathalie Dessay ou Roberto Alagna, vont venir rencontrer les élèves dans leur classe, parler bien sûr avec eux mais aussi chanter. Nous travaillons avec le ministère de l'éducation ainsi que celui de la culture. Il y a un gros travail des professeurs en amont pour préparer ces émissions. Les lycéens nous parlent d'un sujet qui leur est cher. Ils communiquent avec passion leur amour de la musique.

### **Que pouvez-vous nous dire de la rentrée sur votre antenne ?**

Sans tout dévoiler je peux vous dire que la musique viendra ponctuer les infos du matin. Ce sera sans doute sous la forme d'une éphéméride. Olivier Barrot qui signe Radio Classique voyage animera une émission le samedi qui s'intitulera Destination Classique. Nous organiserons aussi un grand jeu sous forme de vote, comme pour vos musiques classiques préférées qui avaient vu gagner Schubert et qui sera consacré aux grands airs d'opéra. Cela fera bien sûr l'objet d'un disque.

### **Vous éditez pas mal de disques et de compilations. A quand un label Radio Classique ?**

Notre métier, c'est la radio et les maisons de disques, telles EMI, font un travail magistral que nous serions bien en peine d'assumer. Mais nous pouvons nous associer pour la production de disques thématiques. Notre CD pour les enfants rencontre un grand succès. Et pour rendre nos produits accessibles, ils sont tous en vente sur notre boutique en ligne sur le site [www.radioclassique.fr](http://www.radioclassique.fr).

### **Pourquoi avoir accepté ce partenariat avec la FNAPEC ?**

Les jeunes musiciens des écoles et conservatoires de musique sont notre public. Avec leurs parents et leurs familles, ils sont aussi ceux pour qui on a plaisir à faire la radio qu'ils auront envie d'écouter. La FNAPEC est naturellement le lien entre eux et nous. Et puis, soutenir le concours Musiques d'Ensemble est pour nous une joie et un privilège. Apporter le soutien de notre radio aux jeunes ensembles de musique de chambre fait aussi partie des missions que nous assumons avec plaisir. •



*Sébastien Lancrenon*



*Cette année, Mitsou Carré, qui présente le matin "tous classiques", fut membre du jury de Musiques d'Ensemble.*



*Gérard Pangon (Place de la Musique)*

*Propos recueillis par Eric Ménard*



# La musique est à tout le monde !

**woodbrass.com**  
music instruments

**0800 95 96 63**

appel gratuit

**Nouveau !**  
**Rayon librairie musicale**

## Un choix étonnant

Avec 695 marques et 25000 articles référencés, nous nous engageons à vous offrir le plus grand choix possible d'instruments et d'accessoires.

## Des prix fous

Nous vous proposons des tarifs défiant toute concurrence, de 15 à 70 % de remise sur les tarifs publics conseillés par les fabricants ! Si vous trouvez moins cher ailleurs, Woodbrass s'engage à vous rembourser la différence dans un délai de 15 jours suivant votre achat et sur simple présentation d'une facture Pro Forma, établie sur le territoire national par un magasin ayant signé un contrat de distribution.

## Des conditions d'essai exceptionnelles

Nous avons le plaisir de vous recevoir au sein de nos 680 m<sup>2</sup> d'espace musical situé au cœur de la Cité de la Musique de Paris. Vous souhaitez sélectionner votre instrument ? Nos cinq studios insonorisés sont à votre disposition pour des essais dans les meilleures conditions.

## Un investissement rassurant

Profitez d'un atelier unique en France avec 5 luthiers spécialisés. Réparation, révision ou simple réglage, votre instrument sera entre de bonnes mains !

## Un service vente par

### correspondance optimal

Si vous ne pouvez vous déplacer, nous vous proposons la gratuité des frais d'expédition à partir de 139 euros (France métropolitaine) et nous nous engageons à traiter votre commande dans les plus brefs délais. Nos télé-conseillers, tous musiciens, sont à votre écoute afin de vous proposer les produits correspondant le mieux à vos attentes.

## Un engagement véritable

Woodbrass.com soutient le développement des classes de musique et s'investit dans la création de projets «orchestres à l'école». Woodbrass.com est partenaire de nombreux orchestres, de festivals et organise régulièrement des Master Class.

## Magasin woodbrass.com

9-15 avenue du Nouveau Conservatoire - 75019 PARIS  
Métro ligne 5 - Porte de Pantin - Sortie rue Adolphe Milla  
**horaires d'ouverture**  
mardi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h  
samedi fermeture à 18h. Fermé le lundi.

## site internet woodbrass.com

conseils et commandes  
**0800 95 96 63** (appel gratuit),  
ouvert 6 jours/7 de 9h à 19h.



## GUITARE CLASSIQUE ALHAMBRA 1C

Un instrument de qualité qui ravira les débutants et aussi les plus avancés ! Table cèdre massif - Fond, éclisses et manche acajou - Touche palissandre indien - Mécaniques nickelées.

\*Ref web 33131  
Prix conseillé 221€

189€

## SAXOPHONE ALTO D'ETUDE YAMAHA YAS 275

Référence de qualité depuis de très nombreuses années, le YAS-275 est juste et facile d'émission. Il est conseillé par les professeurs de saxophone. Livré complet en étui sac à dos.

\*Ref web 19742  
Prix conseillé 101€

87€



## ENREGISTREUR ZOOM H2

L'idée est simple : un quadruple micro de très bonne qualité associé à un enregistreur numérique portable, ultra facile à utiliser. Connexion USB avec fonctions Interface Audio et micro USB. Livré avec accessoires et casque Prodige PRD550.

\*Ref web 33726  
Prix conseillé 29€

19€



## NOUVEAUTE 2008 - PIANO NUMERIQUE CLAVINOVA YAMAHA CLP 320 BOIS DE ROSE

Premier modèle de cette nouvelle gamme, la CLP-320 impose le nouveau standard des pianos numériques de série traditionnelle : une nouvelle génération de sonorité de piano «Pure CF sampling» avec un échantillonnage dynamique à trois niveaux, ainsi qu'une polyphonie de 128 notes.

\*Ref web 35014  
Prix conseillé 1329€

1079€



## TROMPETTE Sib D'ETUDE JUPITER JTR 408L PACKAGE

Dès la sortie de l'étui, son design particulier est séduisant. Sa justesse, sa facilité d'émission et son homogénéité la place au rang de trompette d'étude haut de gamme. Livré complète en étui sac à dos avec un accordeur et un pupitre.

\*Ref web 15313  
Prix conseillé 485€

389€



## XYLOPHONE D'ETUDE ASARET APX35 - 3 1/2 OCTAVES PADOUK

Le nouveau xylophone d'étude APX35 de 3,5 octaves (lames de 38mm en Padouk) est idéal pour tous les débutants comme pour les percussionnistes confirmés souhaitant un instrument facilement transportable. Il est livré avec son étui et une paire de baguettes.

\*Ref web 30594  
Prix conseillé 840€

739€





**CONSEIL d'ADMINISTRATION**  
de la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves  
de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre  
**Présidents des Unions Régionales**

(composition au 30 juin 2008)

**PRÉSIDENTE D'HONNEUR**

Mme Simone du Breuil

**BUREAU**

(élection du 18 mai 2008)

**PRÉSIDENTE**

Claire Crézé

**VICE-PRÉSIDENTS**

Fanny Reyre Ménard  
Christian Raux

**SECRÉTAIRE**

Muriel Bellier

**SECRÉTAIRE-ADJOINTE**

Muriel Mahé

**TRÉSORIÈRE**

Suzanne Marceau

**TRÉSORIÈRE-ADJOINTE**

Martine Mabboux



**CENSEUR AUX COMPTES**

(élection du 18 mai 2008)

François Mayrand

Président honoraire de la compagnie  
des commissaires aux comptes de Paris  
2 rue des Colonels Renard – 75017 Paris  
Tél. : 01 58 05 31 31

**COMMISSION FÉDÉRALE D'ARBITRAGE**

(élection du 18 mai 2008)

**Titulaires :** Suzy Marceau (UR PACA)

Marie-Claude Valette (UR Languedoc - Roussillon)

Nicole Brière (APEC de Vannes - UR Bretagne)

Jean-Etienne Courivaud (APEC de Limoges – UR Limousin)

Jacques Benesse (APEC de Dax – UR Aquitaine)

**Suppléantes :**

Fanny Reyre-Ménard - UR Pays de Loire

Jean-Marie Zeinstra (APEC de Cambrai – UR Nord-PDC)

**UNIONS RÉGIONALES**

**ALSACE**

contact : Claire Crézé

**AQUITAINE**

Mme Catherine Brun  
7 rue Ravez – 33000 Bordeaux  
Tél. : 06 74 07 78 43  
brun.cat@wanadoo.fr

**AUVERGNE**

Mme Michèle Karim-Drissi  
58 route de Lezoux – 63190 Orléat  
Tél. : 06 88 31 14 14  
UR.Auvergne@laposte.net

**BOURGOGNE**

contact : Claire Crézé

**BRETAGNE**

Mme Muriel Bellier  
L'Arche de Noë – 35740 Pacé  
Tél. : 02 23 41 39 33 / 06 22 70 62 44  
muriel.bellier@gmail.com

**CENTRE**

Mme Claire Crézé  
57 rue Reverdy  
28000 Chartres  
Tél. : 02 37 90 72 60 / 06 83 51 83 11  
creze-claire@wanadoo.fr

**CHAMPAGNE-ARDENNE**

Mme Martine Desvergnès  
43 rue Ponsardin  
51100 Reims  
Tél./Fax : 03 26 47 23 24  
m.desvergnès@wanadoo.fr

**DOM-TOM**

Mme Simone du Breuil  
La Colombière  
69370 Saint Didier-au-Mont-d'Or  
Tél. : 06 11 28 61 15  
orchestrades.org@wanadoo.fr

**FRANCHE-COMTÉ**

contact : Claire Crézé

**PARIS ILE-de-FRANCE-EST**

Mme Muriel Mahé  
212 rue de Vaugirard  
75015 Paris  
Tél. : 06 88 33 31 55  
muriel.mahe@noos.fr

**ILE-de-FRANCE-OUEST**

M. Christian Raux  
1 allée des Impressionnistes  
92160 Antony  
Tél. : 06 88 05 30 43  
chraux@wanadoo.fr

**LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Mme Marie-Claude Valette  
10 rue de l'Émeraude  
34070 Montpellier  
Tél./Fax : 04 67 22 08 38  
valetteja@wanadoo.fr

**LIMOUSIN**

Mme Marie-Claude Brousse  
53 rue Beauséjour  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 87 18 61  
mcbrousse@wanadoo.fr

**LORRAINE**

Mme Elisabeth Luporsi  
22 rue de Rigny  
54000 Nancy  
Tél. : 03 83 98 47 62  
e.luporsi@nancy.fnclcc.fr

**MIDI-PYRENEES**

Mme Odile Ancel-Grézillier  
4 place Arzac  
31300 Toulouse  
Tél. : 05 61 06 47 63 / 06 63 31 41 99  
odile.ancel@free.fr

**NORD-PAS-de-CALAIS**

M. Jacques Cechosz  
6 rue de l'Épissotte, Mont Lambert  
62280 St Martin Boulogne  
Tél. : 03 21 80 34 00  
jacques.cechosz@laposte.net

**NORMANDIE**

M. Michel Gourvès  
9 impasse des Corneilles  
76930 Octeville sur Mer  
Tél. : 02 35 44 43 51  
michel.gourves@wanadoo.fr

**PAYS-de-LOIRE**

Mme Fanny Reyre-Ménard  
6 boulevard de l'égalité  
44100 Nantes  
Tél. : 06 17 91 64 93  
fanny.reyre-menard@club-internet.fr

**PICARDIE**

M. Fabien Clouet  
23 rue Chabaille  
80100 Abbeville  
Tél. : 06 88 69 99 34  
apec.abbeville@gmail.com

**POITOU-CHARENTES**

contact : Claire Crézé

**PACA-CORSE**

Mme Suzanne Marceau  
6 B chemin de Quinsanne  
13800 Istres  
Tél. : 04 42 56 63 03 / 06 72 94 02 40  
suzymarceau@wanadoo.fr

**RHONE-ALPES**

Mme Martine Mabboux  
2850, route de Cordon  
74700 Cordon  
Tél. : 04 50 58 05 68 / 06 76 84 59 10  
mabbouxmartine@yahoo.fr

Notre métier :

*assurer*

les instruments

*protéger*

les musiciens



MUTUELLE D'ASSURANCE DES MUSICIENS

Centre Vauban - Le Rochefort

201 rue Colbert - 59000 LILLE

Tél. : 03.20.57.91.33 - Fax. : 03.20.74.06.09

E-mail : [contact@smamm.com](mailto:contact@smamm.com)

[www.smamm.com](http://www.smamm.com)





Milano London New York Boston Paris Vienne Florence Osaka Tokyo Moscow Berlin Pékin



# PRIVILEGE

CLARINETTES Sib & La

*Sy*



made in france [www.selmer.fr](http://www.selmer.fr)

HENRI SELMER PARIS - CONCEPTEUR ET FABRICANT D'INSTRUMENTS À VENT